IMT Nuremberg Archives

H – 575

International Court of Justice

2889
7s

H0575 - 0002

TRIBUNAL INTERNATIONAL MILITAIRE

-:-:-:-:-:-

Séance du 24 MAI I946, ouverte à IO H.
sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

LE PRESIDENT. - L'avocat pour l'accusé Borman est-il ici ?

Dr. BERGOLD (défenseur de l'accusé Bormann). - Oui.

LE PRESIDENT. - Serait-il pratique pour vous de présenter vos documents mardi à IO heures.

Dr. Bergold. - Oui. Je suis d'accord.

LE PRESIDENT. - Cela sera-il bien pour le Ministère Public ?

Sir DAVID MAXWELL FYFE : Certainement, M. le Président.

LE PRESIDENT. - Très bien.

Dr. SAUTER (avocat de l'accusé Von Schirach). -

Messieurs les Juges, nous en sommes restés hier au document PS I948 ; c'est,ainsi que vous vous en souvenez, une notice d'un certain docteur Fischer au sujet d'une communication téléphonique qu'il aurait eue avec un employé de la Gestapo, Standartenfuehrer Huber, de Vienne et qui aurait traité de la

H0575 - 0003

question de l'obligation de travail des Juifs. Dans cette note, on parle particulièrement de la question du travail des Juifs dans la destruction de synagogues.

A ce sujet, je voudrais poser à l'accusé Schirach une seule question, savoir quand les synagogues à Vienne ont été détruites. Etait-ce au moment où vous y étiez, et sous votre responsabilité ? Ou bien était-ce à une autre époque.

R. - Les synagogues à Vienne ont été détruites deux ans avant que je prenne mes fonctions à Viennes.

Q. - Témoin, je me réfère au Chapitre de l'antisémitisme, dont vous avez parlé au sujet de votre direction de la Jeunesse Il m'intéresserait de savoir comment, à cette époque, lorsque vous entriez au Parti et lorsque vous étiez fonctionnaire, vous avez envisagé la solution pratique de l'antisémitisme, et comment vous l'êtes-vous représenté ?

R. - D'après mon point-de-vue, au cours des annéesI924 & I925, les Juifs devaient être exclus des fonctions d'Etat. Leur influence dans la vie économique devait être réduite dans la vie intellectuelle ; je me disais que l'influence juive devait être arrêtée;par exemple, pour un artiste comme Max Reinhardt j'envisageais toujours la possibilité de lui laisser une certaine liberté dans son activité ; je pense que c'est là une manière à peu près exacte du point de vue que j'avais, moi ainsi que mes camarades, en I924 & I925, et même dans les années suivantes, au sujet du problème Juif.

Ce n'est que plus tard, lorsque je menais le mouvement universitaire, que j'ai présenté les exigences que l'on a dénommées "numerus clausus". Je voulais que les Juifs mettent un certain pourcentage de participation à la vie, c'est-à-dire par exemple, dans les études.

H0575 - 0004

Je pense que l'on peut voir dans ces exigences que je ne pensais pas à une exclusions complète de l'élément juif de l'Economie et de la Politique.

Q. - Témoin, j'ai présenté un document du Livre de documents, nº I36. Ce sont là des déclarations d'un fonctionnaire de la Direction de la Jeunesse quant au traitement de la Jeunesse, réservée à la Jeunesse juive, en rapport avec la Jeunesse chrétienne. Savez-vous de quel point de vue partait la Direction de la Jeunelle allemande vis-à-vis de la Jeunesse juive et quel était son avis ?

R. - Je crois qu'il s'agit là d'un décret de l'année I936, de l'automne I936, d'après lequel les associations de la Jeunesse Juive devaient pourtant exister, mais être contrôlées par le Chef de la Jeunesse Allemande, qui s'occupait de toutes les questions de la Jeunesse Juive, et la Jeunesse Juive devait ainsi d'une manière autonome, diriger sa propre éducation. On dit, entre autres, dans le décret (je cite une phrase du document I36 du Livre de documents, je la cite textuellement) : Dans le cadre de la jeunesse israélite, se place aujourd'hui dans cette situation spéciale, isolée et libre en elle-même, le fait qu'ils recevront un jour dans l'état allemand et dans l'économie allemande et qu'ils possèdent déjà un parti".

Q. - A la même époque à peu près, ou peu auparavant, les lois de Nuremberg ont été édictées ; ces lois raciales dont on a tant parlé ici déjà. Avez-vous , d'une façon quelconque, pris part à la rédaction de ces lois, et comment avez-vous jugé ces lois raciales en elles-mêmes ?

R. - Je n'ai pas pris part à la rédaction de ces lois. Dans ma chambre d'hôtel, ici à Nuremberg, à l'Hôtel Deutscher Hof, j'ai trouvé un jour un mot me disant que le jour suivant il y avait une séance du Reichstag, à Nuremberg même. Lorsque cette

H0575 - 0005

séance du Reichstag à laquelle je pris part, les lois de Nuremberg furent décidées. Je ne sais pas aujourd'hui encore comment on en est arrivé à de semblables lois : je suppose qu'Hitler lui-même a fixé leur contenu ; je ne peux vous en dire davantage sur ce point.

Q. - Pouvez-vous en toute conscience et sous la foi de votre serment dire que, avant que ces lois aient été rédigées, vous ne saviez absolument rien du projet de lois semblables, même lorsque vous étiez directeur de la Jeunesse et Reichsleiter ?

R. - Oui, c'est exact.

Q. - Après que ces lois de Nuremberg furent publiées, comment avez-vous personnellement envisagé le développement de la question juive pour la Jeunesse ?

R. - Il me faut tout d'abord vous dire que nous n'attendions pas du tout que de pareilles lois soient rendues. Je crois que toute la Jeunesse envisageait la question juive comme solutionnée, car, en I935, il ne pouvait plus du tout être question de l'influence Juive. Après que ces lois furent publiées, nous étions d'avis que, désormais, le dernier mot était définitivement dit dans la question juive.

Q. - Témoin, on vous reproche d'avoir influencé la Jeunesse C'est pourquoi je vous demande si vous avez, en votre qualité de Chef de la Jeunesse du Reich, poussé la Jeunesse à des excès antisémites, ou bien avez-vous, en votre qualité de Chef de la Jeunesse du Reich, tout particulièrement lors des réunions de la Jeunessehitlérienne, d'une façon quelconque, tenu des discours haineux et antisémites.

R. - Je n'ai jamais tenu de discours haineux et antisémites. J'ai fait des efforts, en qualité de Chef de la Jeunesse hitlé-

H0575 - 0006

rienne, pour ne pas jeter de l'huile sur le feu, ni dans mes livres, ni dans mes discours, à l'exception d'un discours que j'ai tenu à Vienne et dont je parlerai tout à l'heure, mais qui ne tombe pas dansl'époque où j'étais chef de la Jeunesse hitlérienne. Je ne me suisjamais exprimé d'une manière haineuse et antisémite. Je ne veux pas me rendre ridicule en disant ici que je n'étais pas antisémite ; j'étais antisémite ; cependant, je n'ai jamais parlé à la Jeunesse dans ce sens.

Q. - La Direction de la Jeunesse possédait un périodique qui paraissait chaque mois sous le titre "Volonté et Force", organe de la Jeunesse hitlérienne. Des extraits de ce journal officiel figurent dans le livre de documents et ont été présentés au Tribunal. Il m'intéresserait maintenant de savoir ce qui suit : est-il exact qu'un Parti quelconque, à plusieurs reprises, aurait demandé d'établir un numéro particulier concernant l'antisémitisme dans cet organe officiel, et cela pour que la Jeunesse ait des directives claires pour l'avenir ; quelle a été votre attitude à la suite de cette demande que l'on vous aurait faite ?

R. - Il est exact que le Ministère de la Propagande, à plusieurs reprises, a demandé à mon Rédacteur en Chef, d'établir un numéro antisémite. J'ai, après la proposition de mon Rédacteur en Chef, toujours refusé de le faire ; je crois que mon Rédacteur en Chef a donné à ce point de vue une déclaration faite sous foi du serment et que cela confirme mes dires.

Q. - Sur la question de l'antisémitisme, témoin, quelle a été votre attitude vis-à-vis du journal "Der Stuermer", que votre co-accusé Streicher publiait ? Avez-vous répandu cette feuille d'une façon quelconque parmi les organisations de la Jeunesse ? Avez-vous fait en sorte qu'elle soit distribuée ?

H0575 - 0007

R? - Jamais nous n'avons distribué ce journal parmi la Jeunesse ; je crois qu'à l'exception de la Jeunesse qui a vécu dans cette région, en Franconie, le reste de la Jeunesse allemande n'a jamais entendu parler de ce journal et ne le lisait pas.

Quant aux chefs masculins et féminins de mon organisation, ceux-ci refusaient carrément de lire le "Der Stuermer".

Q. - Alors, témoin, il me faut vous dire que le Ministère Public vous reproche d'avoir mis à la disposition du ~~xxxx~~ "Der Stuermer" ~~xxxx~~ un mot d'introduction. Etes-vous au courant de cela, et qu'en dites-vous ?

R. - Je pourrais dire ce qui suit à ce sujet. J'ai déjà travaillé en collaboration étroite avec la Presse, lorsque je dirigeais la Presse en ma qualité de Chef de la Jeunesse ; je leur ai toujours dit que toutes les demandes de journaux régionaux, qui sollicitaient une introduction ou un article de moi, devraient être absolument repoussées; mais ~~xxx~~ si un journal local ou régional avait par exemple unjubilé - par exemple si cétait son dixième ou vingtième anniversaire de fondation, la personne qui s'occupait de mon service de Presse faisait un projet et me le présentait àvec mon courrier à signer le soir ; il m'a présenté et remis ce projet de cette façon, et il est possible qu'ainsi, cet article, ce mot d'introduction, ce mot d'accompagnement, ait été paraphé par moi. Autrement, je ne m'en souviens pas.

Q. - Vous ne savez pas, en somme, si vous avez vous-même écrit ce texte, ou bien si c'est un de vos collaborateurs qui vous l'a présenté et donné à signer ?

R. - Je suis à peu près sûr que je ne l'ai pas rédigé moi-même, car ainsi que je vous l'ai dit, on m'a toujours présenté de genre de textes à signer. J'ai écrit mes propres articles de journaux, mais pas de genre de mot d'introduction.

H0575 – 0008

N.D.7
LE 24 MAI I946
IO H./II H.

Q. - Témoin, puisque nous parlons du "Der Stuermer", je vous rappelle un affreux livre d'images que l'on a présenté ici. Est-ce que ce livre d'images a été prépandu dans la Jeunesse, avec votre autorisation, et qu'en savez-vous ?

R; - Il est bien entendu que ce livre n'a pas été publié et répandu parmi la Jeunesse. Il est absolument exclu qu'une formation de la Jeunesse hitlérienne ait répandu ce livre, que je ne connais du reste pas. Je n'étais pas compétent pour l'éducation à l'école, mais je dois tout de même dire qu'à l'école, je ne pense pas que ce livre d'images soit sorti en dehors du rayon d'action de Streicher. En tous cas, parmi nos organisations de Jeunesse, ce livre, ainsi que des journaux comme "Der Stuermer" n'ont jamais été répandus. CE que je viens de vous dire au sujet du "Stuermer" est valable également pour ce livre d'images, et le Chef de la Jeuenesse Hitlérienne refusait ce genre de livres.

Q. - Vou avez été témoin du développement de la question antisémite, et vous devez savoir comment en réalité on est arrivé aux incidents de Novembre I938 ? Y avez-vous vous-même pris part d'une façon quelconque.

R. - en aucun cas ; J'ai pris à la fète de Munich, fète qui avait lieu tous les 9 Novembre, en mémoire du 9 Novembre I92I. Je n'ai jamais pris part aux discussions de ce jour-là, mais je me rapelle un discours que Goebbels a tenu lors du Congrès dont je viens de parler. Ce discours était en effet assez haineux et on pouvait en déduire que Goebbels avait l'intention de faire une action quelconque . Il aurait, paraît-il, je l'ai su plus tard seulement, donné des interwiew à la Propagande à ce sujet.

Moi et mes collaborateurs - entre autres Lauterbacher - avions pris part à ce congrès de Munich? Lui et moi avons refusé d'agir. [redacted] la Jeunesse Hitlérienne, qui, en sa qualité d'or-

H0575 - 0009

nazie
ganisation la plus importante, n'a pas été du tout amenée à se mêler de ces actions du 9 Novembre I938.

Je me souviens d'un cas où un Chef de Jeunesse, ~~xxxxxxxx~~ en sans avoir demandé à mes services à Berlin l'autorisation, avait pris part à ces actions et à une démonstration ; et je lui ai demandé de se justifier.

Après le IO Novembre, je suis resté quelques jours deplus à Munich et, entre autre, j'ai vu quelques maisons, quelques villas et quelques magasins détruits ; mais cela n'a pas fait une terrible impression ; j'avais uniquement l'impression que toute la Jeunesse, toute la Direction de la Jeunesse, les chefs régionaux - je veux dire par là les plus responsables de la Jeunesse - ont été appelés à Berlin, et, dans un discours à ces Chefs de la Jeunesse, j'ai parlé des événements des 9 & IO Novembre I938. J'ai même déclaré que c'était déplorable et honteux, et j'ai même parlé d'une "action criminelle". Je crois que tous mes collaborateurs qui se trouvaient présents se rappelleront parfaitement dans quelle agitation je me trouvais alors et comment je leur ai dit alors que nos organisations , maintenant et à l'avenir, n'avaient et n'auraient pas à se mêler d'actes pareils.

Q. - Vous avez parlé précédemment d'un cas particulier où un de vos subordonnés dans la Jeunesse hitlérienne se serait mêlé d'une façon quelconque à une action de ce genre. Est-ce que, en Novembre I938 ou dans le temps qui a suivi, vous avez connu d'autres cas où des membres de la Jeunesse hitlérienne auraient pris part à ce prodrome juif ?

R. - Non, je n'ai jamais entendu parler d'autres cas. De que j'ai entendu dire, c'est que, ici et là, des jeunes ou des groupes de jeunes auraient été par l'autorité appelés ;, mais les chefs de la Jeunesse, dans la plupart des cas, les ont renvoyés chez eux. Jamais l'Organisation n'a donné de pareils

H0575 - 0010

ordres ; je tiens absolument à le spécifier ici. La Jeunesse qui comprenait plus de gens que le Parti ne s'est pas occupée de ces questions et n'a rien eu à faire avec ces événements.

Q. - Témoin, vous avez parlé des événements de I938. Vous avez pu juger que les événements en Allemagne prenaient une toute autre direction, une direction toute différente de celle que vous envisagiez jusqu'alors. Comment avez-vous alors , après Novembre I938, envisagé la question du problème Juif en Allemagne ?

r; - Après ce qui s'était passé en Novembre I938 je vis qu'il ne restait plus qu'une seule possibilité pour la question juive, c'est-à-dire que les Juifs devaient quitter l'Etat et émigrer sous le contrôle de l'Etat. Etant donné le tempérament de Goebbels, il me paraissait possible que, toujours et toujours, de telles actions se renouvelleraient et devant cet état de choses, il y avait une insécurité absolue de et je ne pouvais pas me représenter que la population Juive pourrait continuer à vivre en Allemagne. Ce fut là un des motifs pour lequels me vint l'idée qu'Hitler m'exprima en I940, dans un de ses Etats-Majors, de faire une émigration globale des Juifs dans le Gouvernement général de la Pologne. Je pensais que la question juive serait traitée là-bas et que les Juifs y seraient mieux, que parmi la populat on allemande et aytrichienne, où ils étaient assujettis aux dispositions plus ou moins lunatiques du Ministère de la Propagande, car ce Ministère représentait de la façon la plus directe, l'antisémitisme en Allemagne.

Q. - Est-il exact que, lorsque vous avez eu l'occasion d'arriver jusqu'à Hitler, vous lui avez fait des propositions positives de façon que les Juifs soient envoyés en pays neutres.

R. - Non, ce n'est pas exact.

H0575 - 0011

R. - Non, ce n'est pas exact ; mais je voudrais bien spécifier ici ce que j'ai déjà dit hier. Je vous ai dit comment je me suis adressé à Hitler et comment il me répondit que les Juifs de Vienne devaient être envoyés dans le Gouvernement Général. Précédemment, je n'ai jamais envisagé une évacuation des Juifs d'Autriche et d'Allemagne vers le Gouvernement général. Je pensais simplement à une émigration dans certains pays. Mais le plan d'Hitler, tel qu'il était à l'époque - et je crois qu'à l'époque, dans son cerveau, il n'y avait pas encore la question de l'anéantissement des Juifs - ce plan de Hitler de faire une telle émigration, me parut parfaitement raisonnable, à cette époque du moins.

Q. - Je crois pourtant qu'en I942, vous auriez tenté d'influencé Hitler par l'intermédiaire de votre ami, le Dr. colin Ross, et vous lui auriez fait une proposition tendant à ce que les Juifs de Hongrie et des Balkans soient envoyés en pays neutres, en emportant leurs biens.

R. - Cela s'est passé plus tard, je ne sais plus quand. Mais, en tous les cas, c'était après l'occupation de la Hongrie. Parmi les nombreuses propositions que j'ai faites par l'intermédiaire de Colin Ross, au Fuehrer ou au Ministre pour qu'il les fasse lui-même au Fuehrer, il y avait celle-ci : l'ensemble de la population Juive de la Hongrie devait être envoyé dans les pays neutres de l'étranger. Le témoin Steengracht en a parlé ici. Il prétendait qu'une pareille idée était issue du Ministère des Affaires etrangères ; je suis sûr qu'il l'a dit de bonne foi, mais l'idée émanait de conversations entre Colin Ross et moi-même, et c'est par l'intermédiaire de Colin Ross qu'elle fut rédigée dans un mémoire. Cedi est très important ; il s'agit surtout d'un entretien verbal avec le Ministre des Affaires Etrangères à ce sujet et lors d'une nouvelle visite au Ministère des Affaires

H0575 - 0012

Etrangères, celui-ci aurait dit que le Fuherer avait refusé cela d'une manière définitive.

Q. - Vous voulez parler de l'émigration en pays neutre.

R. - Oui.

Q. - Les Juifs de Vienne, vous le savez certainement vous-même, étaient déportés pour la plus grande partie? Avez-vou en I940, lorsque vous étiez Gauleiter de Vienne, ou bien lors de l'époque qui a suivi, avez-vous eu un ordre quelconque d'Hitler comme quoi vous auriez à vous charger de ce tranfert de Juifs de Vienne, et que vous deviez vous en occuper d'une façon quelconque ?

R. - Je n'ai pas reçu d'ordre semblable. Le seul ordre qui était en rapport avec l'évacuation des Juifs de Vienne, c'était une question d'Hitler me demandant le nombre des Juifs vivant à Vienne. Ce chiffre a été rappelé à plusieurs reprises par des documents que le Ministère Public a présentésici. J'ai en effet rendu compte à Hitler qu'à léépoque, il y avait 60.000 Juifs à Vienne. Ce chiffre émanait probablement d'un servicede la Mairie qui s'occupait de la population. Précédemment je crois qu'il y avait à Vienne I90.000 Juifs. Lorsque j'arrivai à Vienne, il y en avait à peu près 60.000 encore. L'évacuation des Juifs était une mesure qui a eu lieu sur un ordre d'Hitler et qui a été exécutée par le Service de Sécurité, ou bien par Himmler. Il existait à Vienne une formation, un bureau, qui fonctionnait sous les ordres d'Hitler ou Heydrich, quiexécuta ses mesures.

Q. - - Qui était le Chef de cette formation ?

R. - Le Chef de cette formation était, je l'ai appris ici et je ne l'ai jamais connu avant, un certain Brunner.

Q. - Le docteur Brunner, chef des SS ?

R. - Oui.

Q. - Celui qui a été condamné à mort il y a peu de temps

H0575 – 0013

R. - Oui, c'est cela, ; je l'ai entendu dire.

Q; - Lui avez-vous donné des ordres, des directives ?

R. - En aucune façon, je n'ai eu la possibilité de m'occuper de l'émigration des Juifs, d'arrêter cette émigration ou d'avoir une influence quelconque sur ce point. Je me souviens que j'ai parlé au Chef du ravitaillement en I940 et je lui ai dit que les Juifs qui partaient devaient être munis de ravitaillement pour leur voyage. Fréquemment, d'autre part, des Juifs m'ont adressé des requêtes pour être exclus de cette déportation ou de ce transfert ; j'ai chargé mes aides camp d'intervenir pour que ces personnes obtiennent une mesure d'exception. Je ne pouvais pas faire davantage ; mais il faut reconnaître ici honnêtement que ces évacuations étaient dans l'intérêt propre des Juifs, étant donné ce que je vo us ai expliqué des événements de I938.

Q. - Par les SS qui étaient chargés à Vienne de l'évacation des Juifs, avez-vous reçu des rapports courants relatant dans quelles conditions l'évacuation des Juifs était exécutée.

R. - Non. C'est pourquoi je ne suis pas en mesure de vous dire à quelle époque l'évacuation des Juifs a été conclue et décidée.et si les 60.000 Juifs ont quitté Vienne, ou seulement une partie d'entre eux.

Q. - Est-ce que les journaux à Vienne parlaient de ces questions d'évacuation de Juifs et de la proportion dans laquelle cette évacuation avait lieu, ainsi que des événements qui ont suivi ?

R. Non.

Q. - Témoin, il me faut pourtant vous parler d'un document qu'a présenté le Ministère public. Il s'agit du document 30 48 PS. C'est un extrait de l'édition viennoise du "Weelkischer Beobachter", au sujet d'un discours que vous auriez prononcé le I5 Septembre I942, à Vienne. Je cite une phrase de cet extrait : "Chaque Juif qui se trouve en Europe est un danger pour la culture européenne".

H0575 - 0014

Si on voulait me faire le reproche que cet état qui était un jour la métropole des Juifs chassent des milliers et des dizaines de milliers de Juifs dans les ghettos de l'Est, il me faudrait répondre je vois là une action active concernant la culture européenne".

c'est ainsi que vous avez parlé dans ce discours, et vous prétendez n'avoir jamais parlé pour l'antisémitisme ? Etant donné cela, témoin, il me faut vous demander si vous avez tenu ce discours ? Comment en êtes-vous venu à tenir ce discours, malgré votre attitude que vous venez de nous décrire ?

R. - Je vais vous dire tout d'abord que j'ai tenu ce discours ; la citation est exacte. Je le reconnais, j'ai dit cela. Je le regrette du reste mais je me basais sur une fausse loyauté vis-à-vis du Fuehrer, en adoptant son point-de-vue moral ; je ne peux pas le nier. Je ne peux rien y changer. Il me faut maintenant déclarer comment j'en suis arrivé à cela. Il me faut vous dire que, à cette époque, déjà, je me trouvais dans une situation pour ainsi dire forcée ; je crois qu'il ressortira de mes déclarations ultérieures que je partais d'un certain point-de-vue qu'Hitler avait vis-à-vis de moi. Je parle aussi de la Chancellerie du Reich. Je l'avais contre moi, ainsi qu'une grande partie des membres de la Chancellerie. Sans arrêt, les fonctionnaires de la Chancellerie du Reich, particulièrement le gauleiter Scharitze me l'exprimaient, et d'après ce que j'ai entendu dire par mon entourage, Hitler disait qu'il avait l'impression que mon attitude n'était pas claire, que je n'agissais pas comme il le fallait vis-à-vis du public, que je n'étais pas suffisamment antisémite, que je ne m'exprimais pas suffisamment dans ce sens. Ce n'est pas là une excuse ; c'est une explication.

Etant donnée cette situation où je me trouvais, je me suis exprimé alors d'une façon qu'aujourd'hui même je ne puis plus justifier.

H0575-0015

Q. - Témoin, en rapport avec cela, je voudrais vous demander - vous parliez à l'instant d'une situation forcée - si, lorsque vous étiez à Vienne, Hitler vous a fait à plusieurs reprises de lourds reproches comme quoi, à Vienne, vous n'étiez pas suffisamment énergique, que vous étiez trop coulant et trop conciliant, que vous deviez appliquer des méthodes plus dures. Qu'avez-vous à dire à ce sujet, témoin.

LE PRESIDENT. - Un instant, je vous prie. Dr.SAUTER, je suppose que vous vous rendez vous-même compte que vous posez ces questions d'une façon telle qu'elles ne devraient pas l'être. Vous les posez en suggérant les réponses. Mais, dans ce cas, la valeur de la réponse n'est plus la même.

Dr.SAUTER. - Témoin, avez-vous personnellementreçu d'Hitler des reproches au sujet de votre attitude à Vienne, et quelle attitude avez-vous prise alors ?

R. - Je pense que cela n'est pas une question suggestive.

LE PRESIDENT. - Je crois que cela l'est, au contraire

Si vous voulez poser une question, demandez à l'accusé quelle était la difficulté de cette situation.

Dr.SAUTER. - Répondez-donc à cette question, témoin.

R. - Maitre, je n'aurais pas pu accetper la question comme vous l'aviez formulée. Les différends entre Hitler et moi surgirent tout d'abord au sujet d'une exposition d'Art. Ces différends se terminèrent par une rupture qui, en I943, fut le résultat de nos points de vue différents dans la politique intellectuelle. En I943? il m'appela, et en présence de Bormann, me fit le reproches lesplus violents au sujet de mon travail culturel ; il dit que je menais contre lui une opposition culturelle en Allemagne. Il me dit en outre que je menais contre

H0575 – 0016

la culture autrichienne et hongroise avec celle de la Jeunesse. Il savait cela d'une façon sûre ; il adit à plusieurs reprises qu'il aurait constaté qu'à Weimar et Vienne j'aurais fait des expositions artistiques, et il me mit devant l'alternative ou bien interrompre immédiatement mon travail, ou bien il y mettrait des obstacles. Cela fit sur moi une impression terrible. Je me trouvais dans une situation difficile vis-à-vis d'Hitler, lorsqu'il m'a donné des ordres pour Vienne, puisqu'il m'a assuré précédemment d'une entière indépendance et, d'autre part, je reconnus alors que, de son côté, il y avait une haine froide , et que, dernière cela, il y avait autrechose. S'il était peu satisfait de moi pour tout ce que je faisais à Vienne, je n'en sais rien. C'était très rare qu'il dise directement aux gens ce qu'il pensait d'eux ; il parlait toujours à son entourage et ne faisait pas pas de réflexions directions. C'est alors qu'il y eut une rupture complète entre Hitler et moi. J'ai reçu l'invitation pour ma femme et moi d'avoir à passer un séjour prolongé chez lui.

H0575 – 0017

24/5/46 IIH I2H

JN I

J'ai cru alors de toute bonne foi qu'Hitler avait le désir de combler ce vide entre nous d'une façon quelconque et qu'il me dirait qu'il était allé trop loin. A la fin de mon séfourn je dus constater que j'avais commis une erreur fondamentale.

J'avais eu l'intention de parler au moins de trois questions dans ces jours-là : la politique de la Russie, la question juive et la question de mes relations avec Hitler.

Il faut dire tout d'abord que Bormann avait pris un décret qui m'avait été envoyé - ainsi sans doute qu'à tous les Gauleiters - selon lequel il nous était absolument interdit d'intervenir dans la question juive et vis à vis d'Hitler en faveur d'un Juif ou d'un demi-juifs. Je dois faire mention de cela pour que vous comprenniez ce que je veux vous exposer maintenant.

Le premier soir de mon séjour à un moment qui me parut favoralbe, je dis à Hitler qu'une économie libre serait préférable à des mesures imposées de force par l'autorité du Reich.

C'est tout ce que j'ai dit ; c'était peu, mais quand on a connu Hitler on sait qu'il est extrêmement difficile de lui faire une pareille réflexion. Hitler me répondit tranquillement mais avec importance.

Les soirs suivants, la question juive fut à nouveau abordée, à la suite d'une conversation que j'avais eue avec ma femme. Comme il m'était interdit d'aborder à nouveau ce sujet, ma femme fit une description au Fuehrer d'un évènement dont elle avait été témoin en Hollande.

Une nuite, elle avait été témoin d'une déportation de femmes juives par la Gestapo depuis la fenêtre de la chambre de son hôtel. Nous pensions tous deux que la description de cet

H0575 - 0018

évènement auraient peut-être le pouvoir de modifier le point de vue d'Hitler pour toute la question juive et le traitement des Juifs.

Ma femme fit une description en détails, et ce qu'elle dit était tout à fait conforme à ce qu'on trouve maintenant dans la presse. Hitler se taisait et nous tous également. Mon beau-père, le Professeur Hoffmann était présent. Après un lourd silence, Hitler dit : " C'est de la sentimentalité " Ce fut tout. Nous ne parlâmes plus ce soir là. Il se retira plus tôt que d'habitude.

J'avais l'impression que la situation devenait absolument intenable. Des hommes de l'entourage d'Hitler dirent à mon beau-père qu'ils craignaient pour ma sécurité à partir de cette époque.

Je m'arrangeai pour partir le plus tôt possible du Berghof, avant d'en arriver à une rupture complète. Ce ne fut pas possible. Le soir suivant, sans que je me sois moi-même exprimé sur la question de Vienne, on aborda ce sujet. Bien entendu, j'étais obligé de répondre aux réflexions que faisait Goebbels sur Vienne. Le Fuehrer commença alors à s'exprimer avec une haine sans mesure contre la population viennoise.

Je dois dire ici que la population viennoise me maudit aujourd'hui, cependant, j'ai toujours éprouvé pour elle une grande amitié. A ce moment -là je me sentais solidaire de cette population. Je ne veux pas en dire davantage à ce sujet.

Dans cette controverse, je pris le parti des gens de Vienne dont j'assurais la direction, c'était de mon devoir.

H0575 – 0019

Hitler dit entre autre, vers 4 heures du matin - et je tiens à rapporter cela pour des raisons historiques - " que Vienne n'aurait jamais dû être incorporée dans le Grand Reich ".

Hitler n'a jamais aimé vienne. Il haïssait la population viennoise. Je crois qu'il aimait cette ville simplement pour son architecture du RingStrasse, mais tout le monde sait que la plus belle architecture de Vienne est celle de ces batiments gothiques...

Q. - Témoin, ceci n'a pas grand chose à faire avec votre accusation. Je vous prie de rester dans le cadre de cette accusation.

R. - Je termine. Je voulais dire qu'une rupture définitive fut le résultat de cet entretien et de ces heurts, si bien que dans la nuit même - il était 4 heures du matin - je pris congé en lui disant que je partirai le lendemain. Puis, je quittai le Berghof. Je n'eus plus jamais d'entretiens avec Hitler.

Je dois encore dire quelque chose au sujet de la question dont je viens de parler. Le Maréchal Goeringici, au banc des témoins, a parlé d'une lettre qu'Hitler lui aurait montré, et que j'aurais écrite. Et Monsieur von Ribbentrop a dit qu'il avait témoin d'un entretien au cours duquel Himmler proposa à Hitler de me faire comparâître devant un tribunal populaire - c'est à dire pratiquement, de me faire pendre - Je dois dire quelque chose à ce sujet.

Ce qu'a dit Goering à propos de la lettre est exact dans les grandes lignes. Dans cette lettre, très correctement, je m'appuyais sur des relations de famille ; j'écrivis une phrase disant que je considérais la guerre avec l'Amérique comme un malheur.

H0575-0020

Q. - A quel moment était-ce ?

R. - C'était en 1943, j'écrivis cette lettre peu de temps après mon séjour au Berghof. Je ne disais rien d'extraordinaire...

LE PRESIDENT. - Il n'a pas encore indiqué la date à laquelle il était au Berghof.

DR SAUTER. - Il l'a dit, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT. -1943 ? c'est l'année et non la date.

DR SAUTER. - 1943, je viens de le dire Monsieur le Président.

LE PRESIDENT. - Mais l'année 1943 comprend 12 mois.

VONSCHIRACH. - Je crois que je ne peux pas le dire avec exactitude. C'était au printemps qu'on eu lieu ces conversations au Berghof et la lettre a été écrite dans le cours de l'été.

DR SAUTER. - Q. - De l'été 1943 ?

R. - Oui, mais je ne peux pas l'affirmer avec exactitude. La lettre était correcte, écrite à la main, aucune secrétaire ne l'a lue. Elle fut portée par un courrier, personnellement à Hitler. Il est très possible qu'elle lui soit parvenue par l'intermédiaire de Bormann, je ne saurais le dire. Mais cette lettre ne contenait rien d'autre que l'explication nécessaire pour répondre aux questions qui m'avaient été posées dans une circulaire dont Goering a parlé ici.

Cette lettre amena un refus catégorique d'Hitler. A peu près à la même époque, on déposa un dossier au Service de la Sécurité du Reich, contre moi. Cela venait du fait que je fréquentais un milieu de chefs politiques comprenant la situation politique extérieure comme j'étais habitué à le faire

H0575 - 0021

dès ma jeunesse ; l'un de ces hommes était l'agent de renseignements des SS. Il me dit qu'il y avait un xxx dossier contre moi, on avait constitué des preuves permettant éventuellement de me faire un procès.

Je dois le fait de n'être pas arrivé jusqu'à ce procès, à ce que dans l'armée et dans mon pays, mes camarades de la direction de la Jeunesse étaient avec moi et au fait qu'un procès contre moi aurait soulevé de très grosses difficultés.

Après le 20 juillet 1944, ma situation était extraordinairement grave. Mes amis de l'armée mirent à ma disposition un groupe de soldats extrêmement sûrs. Je dois cela au Général Fromm. Cette compagnie me protégeait, elle est restée avec moi jusqu'à la dernière minute.

Q. - Est-ce que cette compagnie de la Wehrmacht dont vous parlez remplaçait la compagnie de la police qui vous protégeait à Vienne ?

R. - Oui, c'est cela.

Q. - Témoin, j'en arrive à votre discours de Vienne de septembre 1942. Je reviens encore à la question juive. Dans ce discours vous parlez de la déportation de dizaines de milliers de Juifs dans les ghettos de l'Est. vous ne parlez pas de l'anéantissement des Juifs. A quel moment avez-vous eu connaissance du fait que les plans d'Hitler reposaient sur l'anéantissement des Juifs, leur destruction complète ?

R. - Si j'avais jamais rien su de cet anéantissement, je ne serais pas ici. C'est dans les circonstances suivantes que j'ai entendu parler pour la première fois de l'anéantissement des Juifs : Le Docteur Ross, Colin Ross vint me voir en 1944, à Vienne. Il me dit que d'après des journaux

étrangers il y aurait des preuves selons lesquelles des meurtres massifs avaient exécutés sur des Juifs, à l'Est.

J'ai alors essayé de receuillir le plus de renseignements que je pouvais et j'appris qu'il y aurait eu/dans le Warthe Gau, des exécutions de Juifs par les gaz. Quant aux fusillades à l'Est...

LE PRESIDENT. - Docteur Sauter, de quel Gau parle-t-il ?

DR SAUTER. - Du Warthe Gau, près de la Pologne. Cela touche à la Silésie.

Veuillez poursuivre, témoin.

R. - Les exécutions de Juifs en Pologne dont on a parlé ici, par exemple dans le contre-interrogatoire de Kaltenbrunner, je n'en ai pas eu connaissance à cette époque là, mais quelques temps après - c'était avant 1944 - ; j'entendis parler de fusillades dans les pays russes et je pensais que cela se rapportait à la guerre et que les victimes avaient des armes. Mais, de la destruction organisée dont on a parlé au cours de ce procès, je ne savais absolument rien.

Q. - En somme, si je comprends bien, vous n'avez eu connaissance de cela qu'en 1944; par le Docteur Ross qui lui-même l'avait appris de l'étranger ?

R. - Oui.

Q. - Vous rappelez-vous encore du mois ?

R. - Non, je ne puis pas vous le dire.

Q. - En tout cas, c'était en 1944.?

R. - Oui. Mais je crois devoir dire encore quelque chose. Je me suis posé à moi-même la question " que peut-on faire contre cela ? " et je n'ai pu que me répondre " pratiquement

H0575 - 0023

rien " . En 1943, au point de vue politique, j'étais un homme mort. Missà part mes tentatives de 1943 au Berghof, je n'ai rien pu faire.

Q. - Témoin, à propos de ce point, je voudrais vous poser une question uniquement de principe. Vous avez dit hier que dès votre jeunesse vous étiez anti-sémite par conviction. Depuis, vous avez entendu les déclarations de Hoess, le Commandant d'Auschwitz qui nous a rapporté que dans ce seul camp environ 2 millions et demi à 3 millions d'innocents avaient péri et tout particulièrement, des Juifs.

Que signifie pour vous le nom d'Auschiwitz ?

R. - C'est le meurtre le plus monstrueux et le plus énorme de l'histoire du monde. Mais,il n'a pas été commis par Hoess, celui-ci n'était que le bourreau. Celui qui a commis le crime, c'est Hitler.

Cela figure dans son testament, ce testament est authentique, j'en ai vu la photocopie, je l'ai eu entre les mains. Lui et Himmler, ensemble, ont commis ce crime, ce qui sera toujours une tache de honte dans notre histoire. C'est un crime qui remplit tous les Allemands de honte.

La jeunesse allemande n'en est pas responsable. Elle était anti-sémitique, mais elle ne voulait pas la destruction des Juifs. Elle n'avait pas la moindre connaissance du fait qu'Hitler, quotidiennement, faisait exécuter des milliers d'êtres innocents. La jeunesse aujourd'hui écrasée entre les ruines de sa patrie, n'a jamais rien su de ces crimes et ne les a pas voulus. Elle est innocente de ce qu'Hitler a fait au peuple juif et au peuple allemand.

H0575 – 0024

24/5/46 IIH I2H

JN 8

Au sujet de Hoess, je voudrais vous dire encore que cette génération, je l'ai élevée dans la voie et dans la fidélité à Hitler. Les jeunes honoraient son nom. Je pensais servir un chef qui rendrait grand notre peuple et notre jeunesse. Avec moi des millions de jeunes l'ont cru et ils ont vu en cela l'idéal du National-Socialisme.

C'est ma faute dont je réponds devant Dieu, devant le peuple allemand et devant notre Nation. J'ai élevé cette jeunesse pour un homme qui pendant de longues et de longues années j'ai considéré comme le chef de notre pays. j'ai formé pour lui une jeunesse qui le voyait comme je le voyais moi-même. C'est ma faute d'avoir élevé cette jeunesse pour un homme qui a été un meurtrier, qui a tué des millions de gens.

J'ai cru en cet homme, c'est tout ce que je puis dire pour me décharger, c'est tout de que je puis faire pour vous expliquer mon attitude. Cette faute est ma faute personnelle, individuelle. Je porte la responsabilité de la jeunesse ainsique celle des ordres que je leur ai donnés. C'est pourquoi je suis le seul responsable des fautes de cette génération. Cette génération est innocente. Elle vivait dans un état anti-sémitique avec des lois anti-sémites. La jeunesse était liée à ces lois. Elle considérati donc que la politique raciale n'était pas criminelle, mais si, sous prétexte d'anti-sémitisme et de lois raciales, un Auschwitz est possible, il faut qu'Auschiwitz marque la fin de la politique raciale et de l'anti-sémitisme.

Hitler est mort, je ne l'ai pas trahi, je n'ai pas fait de putsch contre lui, je n'ai pas commis d'attentat et je n'en ai pas préparé. J'ai tenu mon serment envers lui en ma qualité de chef de la jeunesse, d'officier et de fonctionnaire.

H0575 – 0025

Je n'étais pas un opportuniste, j'étais national-socialiste suivant la conviction même de ma jeunesse. C'est pourquci j'étais aussi anti-sémite. La politique raciale d'Hitler était un crime.

Tout Allemand qui, après Auschiwtz en reste encore à la politique raciale est coupable. Voilà ce que je voulais dire au sujet de Hoess et ce que je considérais comme de mon devoir de dire.

DR SAUTER. - Monsieur le Président, le moment est peut-être venu de fairela pause.

LE PRESIDENT. - Combien de temps l'interrogatoire du témoin va-t-il prendre encore ?

DR SAUTER. - Peut-être une heure encore, une bonne heure.

LE PRESIDENT. - Bon. Nous vous avons déjà entendu bien longuement.

(L'audience est suspendue à 11 heures 30 jusqu'à 11 heures 45)

DR SAUTER. - Monsieur le Président, après cette déclaration de l'accusé von Schirach, j'aurais préféré pouvoir renoncer à toutes autres questions, mais le Ministère Public a reproché à l'accusé un certain nombre de points particuliers et je craindrais que l'on pense qu'ils sont reconnus tacitement par nous si l'accusé ne prend pas position à leur sujet. Néanmoins, je faire tout mon possible pour écourter l'interrogatoire.

Q. - Monsieur le témoin, vous venez de nous dire quelle impression avait fait sur vous le procès et tout le cours de ses débats. Dans les années antérieures, vous êtes-vous jamais trouvé dans ces camps de concentration ?

H0575 - 0026

R. - Oui.

Q. - Quand et pour quelles raisons ?

R. - Comme le témoin Hoellriegel l'a dit ici, en 1942, j'ai visité le camp de concentration de Mathausen. Les déclarations de l'autre témoin, Marsalek, selon lequel cette visite se placerait en 1944, sont fausses.

Quandj'ai été fait prisonnier en Juin 1945, j'ai eu l'occasion de m'expliquer à ce sujet et à Nuremberg j'ai aussirépondu à un interrogatoire à ce sujet.

LE PRESIDENT. - Docteur Sauter, quand la traduction est passée on a dit 1940.

DR SAUTER. - Non, non, 1945, n'est-ce pas Monsieur Von Schirach ?

R. - Oui; 1945 , je me suis rendu volontairement.

Q. - C'est en 1942, n'est-ce pas que vous avez visité le camp de Mathausen ?

R. - Oui.

Q. - Pourquoi ?

LE PRESIDENT. - Qu'est-ce qu'il entend par " internement volontaire " ?

DR SAUTER. - A ce moment là, l'accusé Von Schirach vivait sous un nom d'emprunt au Tyrol et..., l'accusé Von Schirach va vous le dire lui-même...

Q. - Vous vous êtes rendu volontairement ?

R. - Oui. J'étais libre. Sur mon ordre, un de mes adjoints écrivit une lettre aux autorités américaines pour dire que je désirais me rendre et être soumis au jugement du tribunal

H0575 - 0027

L'officier américain me dit au moment de mon arrestation que j'aurais pu vivre encore très longtemps dans l'endroit en question, sans que personne ne me reconnaisse.

Q. - Monsieur von Schirach, nous en arrivons maintenant à la visite à Mathausen que vous avez assurément faite en 1942. Est-ce exact ?

R. - Je crois que la date est exacte., la date que le témoin Hoellriger a mentionnée, mais en tout cas, la date indiquée par le témoin Marsalek n'est pas exacte. Je confirme par conséquent la déclaration de Hoellriger.

Il y avait à Linz un congrès auquel participaient des représentants d'Autriche. Furent abordées des questions d'ordre économique et d'ordre agricole ; dansl'après-midi, nous nous rendîmes au camp de Mathausen, sur l'invitation du Gauleiter Eigruber. Je m'étonnai un peu d'une telle invitation, il en avait parlé au préalable avec les services compétents. Il voulait nous conduire là-bas parce que, je crois, il avait installé un fabrique de fusils ou il avait l'intention de l'établir, je ne sais plus très exactement de quoi il était question.

Q. - Eh bien, qu'avez-vous vu et quelles étaient les chefs du camp ?

R. - C'est le chef du camp q ui nous a conduits, il s'appelaitZiehreiss, je crois. Je vais d'abord vous donner mon impression générale.

C'était une espèce de ville, je n'ai pas d'idée sur le nombre d'internés qui pouvaient s'y trouver - on m'a cité le nombre de 20 ou même de 50.000 - en tout cas, je crois qu'il y avait à ce moment 15 à 20.000 internés. Je demandai quels étaient ces internés. On me répondit ce qu'on me répon-

H0575 - 0028

dait à chaque fois que je posais cette question sur les camps de concentration, c'est à dire que les deux/tiers étaient des criminels de droit commun venant des prisons et des bagnes et qui avaient été réunis là pour travailler ; un autre tiers de ces internés était composé de détenus politiques et d'hommes coupables de haute trahison, ce qui est particulirement puni en temps de guerre.

Q. - Est-ce que dans ce camp vous avez-vous pu vous rendre compte de la façon dont les prisonniers étaient traités ?

R. - J'ai vu un budget des dépenses pour l'entretien des internés. J'ai eu l'impression qu'il s'agissait là d'un entretien normal pour uncamp de cette importance. J'ai visité la grande carrière - tristement célèbre maintenant -. Personne n'y travaillait plus car c'était l'heure du couvre-feu mais je vis des chantiers de pierres de taille où l'on travaillait encore.

J'ai vu un immeuble dans lequel se trouvait un cabinet dentaire dont l'installation éta/it admirablement bien organisée. On me l'a montrée parce que je m'intéressais particulièrement aux soins médicaux donnés aux internés - c'était toujours le genre de questions que je posais lorsque je visitais des camps de jeunes - à savoir, nombre des internés, soins médicaux dont l'on disposait, etc...

Ensuite, on me conduisit dans un grand local où des internés étaient en train de faire de la musique. Il y avait là tout un orchestre symphonique et l'on me dit que le soir, après le travail, les internés avaient la possibilité de s'occuper selon leurs goûts ; et là, les internés étaient en train de faire de la musique. J'ai même eu l'oc-

H0575-0029

Casion d'entendre un ténor.

Ensuite, je posai des questions au sujet de la mo
mortalité. On m'a montré un local dans lequel se trouvaient trois cadavres. Qu'il y ait eu un four crématoire, je ne puis pas vous l'assurer sous la foi du serment. Marsalek l'affirme . Cela n'aurait rien d'étonnant étant donné qu'on se trouvait à une grande distance d'une ville; il m'aurait paru normal qu'il y ait un cimetière ou un four crématoire.

H0575 - 0030

GM/I

24/5/46

I2 h.-I3 h.

Q.- M. VON SCHIRACH est-ce qu'à l'occasion de cette visite officielle sous la conduite du Chef de Camp ZIEREIS, vous avez observé quoi que ce soit ayant trait à des mauvais traitements ou à des atrocités, ou même à des tortures qui auraient pu y avoir lieu. Pouvez-vous me répondre par oui ou par non ?

R.- Si cela avait été le cas j'aurais certainement entrepris des démarches, mais j'avais l'impression que tout était en bon ordre, par exemple j'ai vu des internés, je me rappelle entre autres avoir vu le fameux coureur moyen PELZER qui s'était rendu coupable de crimes contre les bonnes moeurs. Il avait été puni parce qu'il avait commi des actes répréhensibles dans un centre de jeunesse.

J'ai posé des questions, j'ai demandé :"Est-ce que vous libérez des internés ?" et on me montra quatre ou cinq internés qui d'après ce qu'on m'a dit allaient être libérés le lendemain. Il fut demandé aux internés en ma présence :"Etes-vous prêts ? Avez-vous fait vos bagages pour votre libération ?", et rayonnants ils répondirent "Oui."

Q.- M. le témoin, pouvez-vous vous rappeler si à cette occasion vous avez également demandé au Commandant ZIEREIS s'il y avait également des internés politiques dans ce camp, venant de votre Gau de Vienne ? Et vous êtes-vous fait montrer de ces internés politiques viennois ?

R.- Maître, sous la fois du serment je ne puis répondre que ceci : je ne me rappelle pas, on me l'a déjà

...

H0575 – 0031

demandé à plusieurs reprises, mais il est évident que dans une telle circonstance j'ai ~~pu~~ dû poser des questions quant à des internés venant de mon Gau, mais je ne peux pas m'en souvenir. M. MARSALEK l'affirme dans ses déclarations. J'estime que c'est probable, mais à propos de cette visite, il faut que je remarque encore ceci :

Lorsque je me souviens de Mauthausen, je me sens terriblement paralysé par le fait qu'à partir de Mai I945 j'ai eu mille occasions d'avoir des renseignements sur ce camp et sur d'autres camps de concentration. Tous les rapports écrits que j'ai vu sur Mauthausen, tout ce que j'ai pu lire dans les journaux, m'ont incité à réfléchir à ceci "As-tu vu quelque chose là-bas qui ait pu indiquer qu'il existât des assassinats massifs d'hommes ?" et l'autre jour j'ai vu un document représentant un cortège de cadavres. Je n'ai pas vu moi-même cela, et je dois dire aussi que j'ai visité Dachau également en I935 avec toute la Direction du Parti.

J'ai fait une visite à Dachau en partant de Munich et cette visite eut lieu pour la raison suivante : plusieurs chefs politiques avaient élevé des objections et des doutes auprès de HESS, quant à la sécurité de l'internement de ces gens. A la suite de cela, HITLER ~~décida~~ décida avec HIMMLER une visite à Dachau. Il y avait à ce moment là de 800 à I.000 internés. Je n'ai pas pris part à la visite entière parce que j'ai eu des conversations avec certains Gauleiters qui se trouvaient également là-bas. Mais j'ai vu l'ensemble de Dachau qui me paraissait exemplaire. Et je me souviens parce que cela m'intéressait particulièrement que j'ai visité la bibliothèque. J'ai vu aussi que de

...

H0575-0032

bonnes installations médicales s'y trouvaient. Je crois qu'il est important de dire aussi qu'en liaison avec ma visite à Dachau, j'ai eu l'occasion de parler à plusieurs Gauleiters et à beaucoup de Kreisleiters, en ce qui concernait leur attitude vis à vis des camps de concentration. Tous m'ont dit qu'ils n'avaient pas de doutes ~~quiconque~~ que l'internement administratif d'HIMMLER était certainement meilleur que l'arrestation préventive dans une prison normale. Telle était mon impression en I935 à Dachau, et je doit dire que depuis lors j'avais été très rassuré quant à l'intérieur des camps de concentration, et je crois également devoir dire à titre complémentaire, que jusqu'à la débâcle de l'Allemagne, je croyais fermement que nous avions 20.000 internés à Mauthausen, que nous en avions à Oranienbourg et à Dachau, c'est à dire dans d'autres camps que je connaissais de nom et qui représentaient quelque chose pour moi il y en avait I0.000 ; à Buchenwald, près de Weimar que je n'avais pas visité mais dont je connaissais l'existence, il y avait I0.000 internés. Je pensais qu'il y avait au total 50.000 internés environ en Allemagne, et je croyais fermement que les deux tiers de ces hommes étaient des criminels de droit commun, des criminels contre les bonnes moeurs,et un tiers des criminels politiques, et cela parce que moi- même je n'avais jamais envoyé de gens dans les camps de concentration, et que j'étais d'avis que les autres agissaient comme je le faisais moi-même. Je ne pouvais pas imaginer tout d'abord, après la débâcle, que des centaines de milliers d'hommes en Allemagne fussent des criminels politiques, Et maintenant je voudrais encore en venir à un point qui est important, à propos de cet ensemble des camps

...

H0575 - 0033

de concentration. Le poète Hans CAROSSA a fait une déclaration sous serment à mon bénéfice, et il est question là d'uné diteur que j'ai libéré d'un camp de concentration. Je voudrais mentionner ce fait, parce qu'il y a là un cas typique. On intervient pour qu'un homme soit libéré et ensuite il ne vous dit pas ce qui s'est passé et quelle a été sa vie dans le camp de concentration. Au cours de ces années, j'ai reçu des écrits,des lettres fréquentes de la population dont un membre de la famille se trouvait dans un camp de concentration. Mon organisation des audiences populaires à mon bureau à Vienne, permettait à n'importe qui de venir me voir personnellement, et j'ai parlé à des milliers de gens.A cette occasion un homme m'adressa une prière en faveur d'une de ses connaissances ou d'un de ses parents qui était interné dansun camp de concentration. Dans ce cas là j'adressais une lettre au Reichsichershauptamt, c'est à dire au Service de la Sûreté du Reich, à Monsieur HEYDRICH ou à Mr KALTENBRUNNER, et après quelque temps on m'infor mait de ce que l'intéressé avait été ou n'avait pas été libéré selon les crimes dont il avait été accusé. Mais les intéressés eux-mêmes n'ontjamais cru devoir me faire part de la façon dont ilsavaient été traités à l'intérieur des camps. On ne voyait pas les gens qui avqient maltraité, dans les camps lorsqu'on les visitait, et voilà pourquoi on ignorait tout de la vie des camps, aussi bien moi que beaucoup d'autres en Allemagne.

Q.- M. le Président, cet affidavit de Hans CAROSSA que l'accusé vient de mentionner, est le document n° 3-a du Livre de Documents SCHIRACH. Il s'agit d'une déclaration sous la foi du serment du poète CAROSSA. Je prie le

...

H0575 - 0034

Tribunal de bien vouloir prendre acte du contenu de cette déclaration à titre de témoignage, et de bien vouloir enregistrer que l'accusé a pris des mesures pour faire libérer un ...

LE PRESIDENT.- Voulez-vous m'indiquer la page s'il vous plait ?

DR. SAUTER.- C'est à la page 25 du Livre de Documents ... Document n° 3-a ...Hans CAROSSA...

Et le contenu de cet affidavit traite d'un jugement d'ordre humain du Dr CAROSSA sur l'accusé, et il est question des interventions de l'accusé VON SCHIRACH en faveur des persécutés politiques.

M. le Témoin, de combien de camps de concentration avez-vous eu connaissance ?

R.- Je viens d'y répondre : Oranienbourg, Dachau, Buchenwald et Mauthausen.

Q.- Est-ce que dans votre Gau il y avait un camp de concentration ?

R.- Non.

Q.- J'en viens maintenant ~~avec~~ à cet ensemble de faits concernant le traitement des Juifs, et à une ordonnance qu'en votre présence, témoin, HIMMLER aurait remis au Commandant de Mauthausen en I945. Il s'agit là du contenu du document ~~S~~PS-3870. D'après ce document, HIMMLER, en Mars I945, aurait donné l'ordre de faire aller à pied les Juifs du Mur du Sud-Est ~~Southeast-Wall~~ près de Vienne jusqu'à Mauthausen. Avez-vous quelque chose à voir avec cette affaire?

R.- Je me souviens très exactement de ce qu'HIMMLER a dit à ce moment là. HIMMLER vint à Vienne à la fin ~~d'Octo-~~ de Mars ~~bre~~, afin de parler aux Chefs du Groupe d'Armée Sud, Evidem-

...

H0575 - 0035

ment ces Chefs Militaires n'étaient pas à Vienne, il réunit donc le Reichsstadtthalter d'Autriche, et il donna les pouvoirs concernant les conseils de guerre, pour le futur, parce que Vienne et d'autres régions de l'Autriche étaient devenues zone militaire. Entre temps, à l'occasion de cette conférence, HIMMLER, tandis qu'on tapait à la machine dans une chambre voisine, les pleins pouvoirs, il a fait introduire ZIEREIS, le Commandant de Mauthausen. C'est là que j'ai vu ZIEREIS pour la seconde fois de ma vie, et alors, contrairement à ce que dit MARSALEK, HIMMLER n'a pas dit à ZIEREIS que les Juifs devaient être amenés du 'Mur du Sud-Est' à Mauthausen, mais il a dit quelque chose qui m'a surpris considérablement. Il a dit:"Je voudrais que les Juifs qui font partie du service du travail, soient amenés en bateau ou en omnibus sous bénéfice des soins les meilleurs, avec des médecins à Linz"(ou je ne sais plus dans quelle ville) , et il ajouta à cette occasion :"Faites bien attention à ces Juifs, traitez-les bien, car il s'agit là de mon capital le plus précieux". De cette déclaration, je déduisis tout d'abord - ce fut ma toute première impression - qu'HIMMLER avait l'intention de me tromper, et peu à peu je me rendis compte qu'il nourrissait des intentions d'ordre politique étrangère, des buts de dernière heure, aux derniers moment de la guerre afin de prouver à l'extérieur que les Juifs avaient été admirablement traités.

Par conséquent, la déclaration de MARSALEK me paraît fausse. Il voulait - HIMMLER - à ce moment là, donner l'impression d'un excellent traitement des Juifs. C'est l'impression que j'en avais, et plus tard cette impression s'est confirmée. Il a voulu se racheter d'une façon ou d'une autre par un bon traitement des Juifs, à la toute dernière heure.

...

H0575 - 0036

Q.- Cela se passait en Mars I945 ?

R.- Oui, c'était à l'occasion de la remise de pleins pouvoir concernant des Conseils de Guerre à des Reichstadthalter ân Autriche.

Q.- A propos de votre activité à Vienne, on vous=r reproche témoin - le Ministère Public - d'avoir participé à Vienne, à la persécution des Egl=ises, et ce reproche est basé presque exclusivement sur le document R-I46, que le Ministère Public a déjà versé au dossier. Il s'agit là témoin, d'un document écrit par le Dr LAMMERS, témoin entendu ici même, et adressé au Ministre du Reich pour l'Intérieur, daté du I4 Mars I94I. Il s'agit là en second lieu d'une circulaire de BORMANN à tous les Gauleiters, en date du 20 Mars I94I.

Je vous prie maintenant de vouloir bien prendre position vis à vis de ces deux documents et particulièrement parce que la lettre du I4 Mars du Dr LAMMERS, parle de la fortune de gens hostiles à l'Etat et au peuple, alors que BORMANN parle de la saisie de biens de l'Eglise, et entre parenthèses : possession de couvents, etc....

Que savez-vous de ces documents et quel fut votre rôle en la circonstance ?

R.- La lettre de LAMMERS est exacte, la lettre d'accompagnement de BORMANN est une erreur, moi je me suis borné à l'expression :"fortune des gens hostiles à l'Etat et au peuple". C'était l'expression courante à ce moment là, Lorsque je suis arrivé à Vienne, de telles saisies, detelles réquisitions de fortunes d'enne mis de l'Etat étaient en cours. Il y avait eu à ce moment là des difficultés entre le Ministre des Finances du Reich et les Gauleiters.

...

H0575 – 0037

GM/8

24/5/46

Le Ministre des Finances voulait donnerau Reich ces possessions saisies, ces fortunes prises aux ennemis de l'Etat, et moi j'était d'avis de maintenir de telles propriétés en la possession des Gaus. En ce qui me concerne, j'ai participé à ces mesures par la saisie suivante :

Le Prince SCHWARZENBERG avait une propriété, dont une partie se trouvait dans le Haut-Danube et l'autre partie, le Palais SCHWARZENBERG se trouvait à Vienne. Ce Prince s'était refusé, sur la demande d'un Consul Général d'Allemagne, à l'étranger, de se rendre en Allemagne pour y accomplir son service militaire. Voilà pourquoi j'ai fait saisir les propriétés du Prince SCHWARZENBERG.

Dans l'intérêt du Gau je m'étais efforcé d'empêcher quec es propriétés, ces fortunes, fussent transférées au Reich, mais fussent au contraire maintenues dans le Gau de Vienne. A part cela je n'ai pas de dossier ici, et ma mémoire ne me suffit pas pour faire des déclarations au sujet d'actions de ce genre.En ce qui concerne des actions commises dans d'autres Gaus de l'Autriche, je n'en suis pas responsable, mais je puis,dire que toutes les actions de saisie dans le Reich tout entier, je les ai faites interrompre personnellement, et cela lorsque des personnes influentes, des nonnes d'un couvent autrichien se sont adressées à moi. J'ai prié mon beaupère, à ce moment là de représenter à l'insu de BORMANN, les suites politiques considérables et graves qu'auraient de telles actions, et d'obtenir auprès d'HITLER que l'on interrompe ces mesures de saisie. HITLER a donné suite à cette demande, mais après cela, BORMANN a été extrêmement hostile vis à vis de mon beau-

...

H0575 - 0038

père, mais à ce moment là je n'avais plus, personnellement la possibilité d'agir en un sens quelconque.

Q.- Témoin, à propos de la lettre de LAMMERS en date du I4 Mars I94I, vous n'avez pas encore pris position complètement. Je voudrais vous donner lecture de la première phrase de cette lettre, afin que vous vous rappeliez mieux l'incident. Il est dit dans la lettre de LAMMERS du I4 Mars - document R-I46, "Les Reichsstadthalters et Gauleiters VON SCHIRACH, Dr JURY et EIGRUBER, on fait observer au Führer que le Ministre des Finances du Reich est toujours d'avis que les saisies de propriétés et de fortunes appartenant à des ennemis de l'Etat, devraient être faites au profit des Gaus, et non pas au profit du Reich."

Voilà la citation sur la base de laquelle le Ministère Public vous reproche d'avoir persécuté ou plutôt participé à la persécution religieuse à Vienne.

Je voudrais que vous nous disiez ce que vous avez fait exactement ?

R.- On peut dire d'une façon très nette que mon prédécesseur BUERCKEL a procédé à des persécutions anti-religieuses à Vienne, je l'ai dit hier.

A partir du jour de mon entrée en fonctions à Vienne, aucune action anti-religieuse sous forme d'une excitation politique n'a eu lieu. Dès mon arrivée à Vienne, j'ai réuni les fonctionnaires politiques et mes autres collaborateurs et j'ai exigé d'eux que par les paroles et par les écrits on n'exprime aucune opinion susceptible de blesser les convictions religieuses d'autrui. Je crois qu'il s'agit là d'un fait qui a été enregistré avec gratitude par l'ensemble de la population viennoise.

...

H0575-0039

A partir de ce jour il n'y eut plus d'actions dans ce sens. Toutefois dans quelle mesure les propriétés ont pu être saisies en vertu de la 'Contribution de Guerre', je ne puis pas le dire, je ne le sais pas.

Q.- Témoin, il se dégage de ce document que vous avez dû parler personnellement avec HITLER à ce sujet ?

R.- Oui.

Q.- Car il est dit que le Kreisleiter et Gauleiter VON SCHIRACH a parlé de tout cela à HITLER, et vous ne nous en avez pas parlé.

R.- Oui, moi-même au cours d'un passage d'HITLER à Vienne, au moment où il a signé un Pacte, je lui ai dit que j'étais d'avis que la propriété saisie appartenait au Gau et non pas au Reich, voilà ce qui est exact. C'était mon point de vue que je considérais comme parfaitement normal et juste.

Q.- Témoin, on vous a reproché d'autre part, dans l'Acte d'Accusation, d'avoir eu des rapports avec les S.S. et par conséquent d'avoir soutenu et aidé les S.S. Est-ce que vous étiez vous-même membre des S.S. ?

R.- Non.

Q.- Est-ce qu'HIMMLER, le Führer des S.S. a exercé une influence quelconque sur les organisations de jeunesse et sur leur éducation ?

R.- Non.

Q.- Est-ce que les membres des S.S. et ~~étaient~~ des Chefs S.S. sont venus de la Jeunesse Hitlérienne, et pourquoi ?

R.- Les effectifs de toutes les directions de groupements en Allemagne, procèdaient de la Jeunesse

...

H0575 - 0040

Hitlérienne, de l'organisation des jeunesses.

Q.- Vous voulez dire probablement à ce propos, qu'il y a eu un accord entre HIMMLER et moi à propos de certains services des S.S. ?

Q.- Mais oui, il est question d'un accord dans le document du Ministère Public PS-2396, et je vous prierai M. VON SCHIRACH, de vous exprimer à cet égard. Il y a là une remarque disant que les S.S. tiraient leurs effectifs de la Jeunesse Hitlérienne, c'est encore d'Octobre I938. Qu'est-ce que c'était que le "Streifendienst", le 'Service par la Bande' ?

R.- C'était un service spécial de la Jeunesse Hitlérienne, un service d'ordre de la jeunesse. Il s'agissait d'un service d'ordre sans pouvoirs policiers, sans tâche policière.

J'ai là un document qui me dit que cette organisation devait surveiller l'attitude générale de la jeunesse, veiller à la visite des jeunes gens dans les cafés et dans certains locaux. Devait veiller également à la propreté, à l'ordre de certains de ces jeunes gens.Elle était également chargée de surveiller les Auberges de la Jeunesse. Elle avait l'obligation du service d'ordre dans les grandes réunions de jeunesse, et dans les organisations sportives. Elle était également destinée à conseiller la jeunesse vagabonde qui faisait des excursions à travers le Reich, sa tâche essentielle était de veiller à la fortune nationale des prairies, forêts, etc... de façon à ce que les jeunes gens n'y allument pas de feu et n'y fassent pas de dégâts.

Etant donné qu'HIMMLER connaissait vraisemblablement l'activité de ce service d'ordre, et que d'autre part il eut pu se trouver en contracdiction avec ce service d'or-

...

H0575-0041

dre, nous pensions qu'il pourrait peut-être reconnaître des tâches policières à mon service d'ordre, car dans ma conception de la jeunesse de l'Etat, comme un Etat de la jeunesse, je voulais que la jeunesse eut sa propre politique et qu'elle maintint son propre service d'ordre, par elle-même.

Le fait que ce principe était juste, se dégage de la constation de la régression considérable dans la jeunesse depuis I933, de la criminalité ... - Pardon, je n'ai pas encore terminé - ... Après cet accord ...

LE PRESIDENT.- Certainement Dr SAUTER, nous avons assez entendu parler de cette unité. Il s'agissait, n'est-ce pas, du recrutement des S.S., dans le document du Ministère Public ?

DR. SAUTER.- Oui, le service d'ordre ...

LE PRESIDENT.- Nous avons entendu en détail, tout ce qu'on faisait en faveur de la protection de la jeunesse, etc... et nous en avons maintenant suffisamment entendu parler.

DR. SAUTER.- M. le Président, ces unités spéciales ont été évoquées par le Ministère Public, comme des moyens de préparation à la guerre, par conséquent comme un moyen de l'éducation militaire de la jeunesse. C'est dans ce cadre que toutes ces unités spéciales ont été mentionnées et j'estime qu'il est utile que l'accusé vous informe de ce qu'était véritablement ce 'service spécial'. Néanmoins, je suis prêt à abandonner...

LE PRESIDENT.- Nous avons déjà entendu en détail ce que c'était.

DR. SAUTER.- Bien M. le Président.

M. le Témoin, dans quelles formations les S.S. pre-

...

H0575-0042

naient-ils leurs Chefs ?

R.- Pour assurer le recrutement des Chefs, les S.S. possédaient des unités d'enseignement, d'éducation propre, c'étaient ce qu'on appelait les 'Etablissements d'Education de Politique Nationale".

Q.- Témoin, est-ce qu'il y a eu un autre accord entre vous et le Reichsführer HIMMLER ? Le Ministère Public évoque un autre accord entre vous et HIMMLER de Décembre I938- il est au dossier sous le n° PS-2576 - et traite du service rural. Pourquoi cet accord a-t-il été conclu avec le Reichsführer des S.S. ?

R.- Il est difficile de répondre à cela brièvement, Le Reichsführer S.S. était agronome diplômé, il avait fait partie de ce qu'on appelait le Mouvement des Atamanen, dans sa jeunesse, dont le but était d'étendre le domaine agricole, et cela l'intéressait énormément de travailler en collaboration avec les auxiliaires agricoles de la jeunesse hitlérienne, qui avaient les mêmes tâches que celles de ce mouvement dont il avait fait partie.

Je voudrais insister sur le fait qu'il n'y a jamais eu d'obligations pour les membres du Landdienst ou du Streifendienst, d'entrer dans le mouvement des S.S. Bien entendu un garçon membre du 'Service Latéral' pouvait devenir membre des S.A., de la N.S.K.K. ou Chef politique, d'autres membres des jeunesses hitlériennes pouvaient également choisir la formation à laquelle ils appartiendraient ultérieurement.

Q.- Témoin, le Ministère Public vous reproche également en-tre autres, d'avoir donné un ordre aux chefs politiques, de recevoir dans leurs Etats-Majors des membres des

...

H0575 - 0043

chefs de la jeunesse hitlérienne, qui étaient par conséquent sous vos ordres.

R.- Je peux répondre à cela, que j'ai proposé à la Chancellerie du Reich, une introduction de la jeunesse dans la direction politique, mais pratiquement l'ordonnance qui fut faite en conséquence, eut pour effet de faire utiliser certains chefs pour des fonctions d'adjoints, sans aucun intérêt. Il s'en plaignirent à moi, et je les fit révoquer.

C'est un fait historique qu'il n'y a pas eu de passages directs de la jeunesse vers la politique en Allemagne. Les Chefs de la Jeunesse allemande qui y pénétraient dans la politique, je pourrais les énumérer, et les nommer tant ils sont peu nombreux.

Q.- Témoin, Le Ministère Public Soviétique a présenté un document URSS-I. C'est un rapport d'une Commission de Rapport, et il est mentionné ceci :

Une Française Ida VASSEAUX, directrice d'un Asile Vieillards Français à Lwolf en Pologne, a dit ceci par écrit :-Je donne simplement l'essentiel de son rapport-

"Des enfants du ghetto auraient été donnés comme cadeau à la Jeunesse Hitlérienne, et ces enfants auraient été utilisés comme cibles vivantes pour des exercices de tir des Jeunesses Hitlériennes."

Je vous demande : est-ce que jamais, dans ~~ce=que~~ le cadre de votre activité à la tête de la jeunesse du Reich, vous avez entendu parler d'une atrocité comparable, ou avez-vous eu connaissance de cela par ailleurs ?

R.- Non, il s'agit de la première et de la seule déclaration d'un crime de la Jeunesse Hitlérienne.Il n'y

...

H0575-0044

a pas eu de kommandos de Jeunesse Hitlérienne, ni à l'Est, ni à l'Ouest, qui eussent pu commettre de tels crimes. Je déclare que les termes de cette déposition sous-serment sont faux. Voilà tout ce que je puis dire à cet égard.

Q.- Votre co-accusé le Dr SCHACHT a mentionné au cours de son audition, que de son temps on aurait proposé d'enlever leur caractère militaire aux S.S., aux S.A. et à la Jeunesse Hitlérienne. Que savez-vous d'une telle proposition ?

R.- Je ne sais rien en ce qui concerne la Jeunesse Hitlérienne à propos d'une telle proposition, je ne crois pas que M. EDEN ait pu faire à un moment quelconque une telle proposition vis à vis des Jeunesses Hitlériennes, il s'agissait de l'époque de Munich, car HITLER lui-même ne considérait pas la Jeunesse Hitlérienne comme une organisation militaire ou para-militaire. Un désarmement des Jeunesses Hitlériennes n'aurait pas pu avoir lieu, puisque la seule arme était un couteau de chasse pour les jeunes gens, qui est exactement le couteau du boy-scout.

Q.- Le Ministère Public vous reproche en outre, d'avoir en I933 conclu un accord avec le V.A.D., - c'est l'abréviation du 'Veirein für das Deutschtum in Ausland', c'est à dire l'Union des Allemands à l'Etranger.

Est-il exact que vous ayez conclu un accord, et quelles étaient vos intentions à cet égard ?

R.- C'est exact, je ne voudrais pas parler des buts du V.A.D. Je crois que le défenseur de l'accusé FRICK l'a déjà fait ici. Je me bornerai à ce propos, à dire que j'avais évidemment le ~~souhait~~ désir compréhensible d'arriver

...

H0575 - 0045

à incorporer dans la Jeunesse Hitlérienne la Jeunesse des Allemands à l'étranger, et que d'un autre côté, j'avais pour intention d'envoyer un collaborateur à la Direction du V.A.D. afin d'avoir une connaissance plus exacte de la jeunesse allemande à l'étranger, et d'être orienté à cet égard.

Q.- Enfin, le Ministère Public vous reproche d'avoir fonder les "Adolf Hitler Schule', les Ecoles Adolf Hitler, et que dans ces écoles, l'on ait fait l'éducation de jeunes chefs pour la police et pour l'Etat National-Socialiste. Qu'avez-vous à dire à propos de ce grief ?

R.- Je pourrais dire beaucoup de choses, mais je crois que je vais me borner à l'essentiel. Les Ecoles Adolf Hitler furent créées en tant qu'unités scolaires de la jeunesse hitlérienne, grâce à des moyens matériels mis à ma disposition par le Dr LEY, lorsqu'un jour je lui parlais de mon plan d'éducation, tel que je l'envisageais. Elles ne devaient pas seulement éduquer des Führers, des chefs pour le Parti, mais elles devaient éduquer et instruire les jeunes gens dans toutes les professions.

J'ai souvent parlé aux distributions de prix de ces écoles, et je leur ai ~~des~~ toujours dit :"Vous pouvez choisir n'importe quel métier que vous voudrez," L'enseignement et l'éducation de ces écoles ne signifient pas pour vous une obligation morale de devenir dirigeant politique ou quelque chose de ce genre. En fait ces écoles hitlériennes n'ont créé finalement que peu de dirigeants politiques. Beaucoup sont devenus des fonctionnaires, mais je ne peux pas donner ici les chiffres exacts qui se rapportent aux métiers choisis par les élèves de ces corps, mais dans la mesure où je puis m'en rapporter aux déclarations des professeurs d'éducation de ces écoles, je crois pouvoir dire

...

H0575 – 0046

qu'il y a 50 à 60 % de déclarations sous-serment à cet effet, et ces déclarations confirmeront tout ce que j'ai pu dire à ce sujet.

~~Q.-~~ Je crois qu'on pourrait les verser au dossier si elle ne l'ont pas été, pour renforcer mes déclarations.

Q.- Témoin, encore une question d'un autre domaine : Est-ce qu'HITLER ou quelqu'un d'autre vous a accordé une dotation ou un cadeau, ou quelque chose de semblable ?

R.- Non, je n'ai pas reçu de dotation.

Q.- Avez-vous reçu des ouvrages d'art, des tableaux ?

R.- Le seul cadeau que m'ait fait HITLER, a été sa photographie à l'occasion de mon trentième anniversaire.

Q.- Probablement avec une dédicace ?

R.- Oui.

Q.- J'ai encore quelques questions très brèves pour terminer. Elles se rapportent au restant de votre activité à Vienne. Vous avez déjà mentionné une fois, en liaison avec cette visite d'HIMMLER à Vienne à la fin de Mars I944 je crois ...

R.- I945.

Q.- I945, pardon - qu'à ce moment là vous aviez reçu de HIMMLER des pleins pouvoirs ayant trait à des Conseils de Guerre. Si j'ai bien compris, il s'agit de pleins pouvoirs qui en votre qualité de Commissaire pour la Défense du Reich vous donnaient le droit d'établir un Conseil de Guerre ?

R.- Oui, j'avais le droit de vie et de mort sur les gens.

...

H0575-0047

_Q.- Ce Conseil de Guerre ne devait prononcer que des condamnations à mort si je suis bien informé ?

R.- Oui.

Q.- Et vous avez réuni ce Conseil de Guerre pour Vienne ?

R.- J'ai nommé les membres de ce Conseil de Guerre. Le Président était un juriste éminent, je n'ai jamais convoqué ce Conseil de Guerre, et je n'ai pas prononcé une seule condamnation capitale.

Le Conseil de Guerre Militaire, du Commandant Militaire a prononcé si j'ai bonne mémoire, quatre condamnations à mort contre quatre militaires.

Mon Conseil de Guerre ne s'est jamais réuni, et n'a jamais prononcé de condamnations à mort.

Q.- Et ~~dan~~ en ce qui concerne le Conseil de Guerre Militaire, vous n'aviez rien à voir avec cela ?

R.- Non, c'était le Commandant de la Place de Vienne qui était le Chef,et qui avait une compétence, mais j'avais un Conseil de Guerre SCHIRACH dont j'étais le Chef.

Q.- Vous dites que le Président de votre Conseil de Guerre était un juriste, quel était-il ?

R.- Je crois qu'il était Président du Tribunal.

Q.- En somme un juge de Vienne ?

R.- Oui.

Q.- Est-ce que vous avez donné l'ordre à Vienne, de faire sauter ou de détruire des usines d'importance vitale, comme cela été le cas dans d'autres Gaus, comme par exemple ici, à Nuremberg ?

R.- Non, mais je ne sais pas, et je dois le dire, dans quelle mesure les actions de paralysie ou de destruction ont eu lieu sur l'ordre venu de la centrale de Berlin,

...

H0575 - 0048

dans le secteur militaire ou dans le domaine des armements. Par exemple le fait de faire sauter les ponts, était une mesure militaire, l'ordre de les faire sauter ne pouvait être donné par moi. HITLER lui-même s'est réservé le droit de faire sauter des ponts sur le Danube. Le Chef du Groupe Militaire Sud, le Colonel-Général GRENDULISCH, devait consulter HITLER avant de faire procéder à l'exécution, dans la mesure où il le pouvait, par le téléphone, en appelant le Quartier Général du Führer.

Q.- Quand avez-vous quitté Vienne, personnellement ?

R.- J'ai quitté Vienne, le Gau de Vienne, après que les dernières troupes se fussent retirées de la ville, et que la situation du 6° Corps d'Armée Blindé S.S. eut été fixée au Bas-Danube. Je ne peux pas vous dire exactement la date, c'était à la fin du combat de la bataille de Vienne, je ne sais pas la date exacte.

Q.- Et voici maintenant ma dernière question :

Vous savez, témoin, que dans certains milieux de la Direction du Parti de la Chancellerie du Reich, l'ordre vint de créer un mouvement de 'Loup-Garou' pour lutter contre les troupes qui s'approchaient. Quelle a été votre attitude à l'égard de ce projet de résistance ?

R.- J'ai interdit toute organisation de 'Loup-Garou', de 'Werwolf' dans mon Gau; mais je ne voudrais pas qu'on me comprenne mal; il y a eu un bataillon du Volksturm qui portait le nom de 'Werwolf', c'est à dire comme totem. Ce n'était pas une unité de 'Loup-Garou', de Résistance, je ne l'ai jamais admis, j'ai toujours refusé de donner des ordres pour un mouvement de résistance illégal, à la jeunesse ou aux adultes.

...

H0575 - 0049

LE PRESIDENT.- Est-ce que d'autres membres de la Défense désirent poser des questions ?

DR. THOMA.- (Avocat de ROSENBERG).-

Témoin, quels rapports ROSENBERG avait-il, en tant que Plénipotentiaire du Führer pour l'éducation idéologique de la jeunesse, avec la Direction de la Jeunesse du Reich ?

R.- Le Chef du Service de l'Enseignement dans la Direction de la Jeunesse du Reich, devait une, deux ou trois fois par an, prendre part à un Conseil, où les Chefs d'Enseignement des autres organisations du Parti se trouvaient, et qui était présidé par le Reichsleiter ROSENBERG.

A ces occasions, d'après ce que m'ont dit les Chefs de Service, ROSENBERG donnait des directives d'ordre général et se faisait aussi vraisemblablement donner des indications, des renseignements sur les travaux d'éducation des diverses organisations du Reich.

Q.- Mais ROSENBERG avait choisi différents thèmes en vue d'une éducation de la jeunesse n'est-ce pas ?

R.- Je ne le sais pas exactement. En ce qui concerne les congrès des Chefs de la Jeunesse, auxquels ROSENBERG a participé et où il a pris la parole une fois par an, il choisissait généralement des thèmes ayant trait à l'éducation du caractère, par exemple : camaraderie, la personnalité, l'honneur, etc... Voilà de quoi il parlait.

Q.- Est-ce qu'à de tels Congrès ROSENBERG a agité la question des Juifs ou des problèmes confessionnels ?

R.- Je ne crois pas qu'il ait prononcé des discours,-si j'ai bonne mémoire,- sur des Juifs, et il n'a pas non plus à ces Congrès, traité de problèmes confessionnels, du moins en ma présence. Dans la plupart des cas, je l'ai

...

H0575-0050

entendu parler de thèmes tels que je l'ai mentionné tout à l'heure.

Q.- Est-ce que personnellement, témoin, vous avez lu le 'Mythe du 20° Siècle' de ROSENBERG ?

R.- Non, j'avoue que j'ai commencé à le lire, mais je ne l'ai pas lu entièrement, je n'ai pas pu le terminer.

Q.- Est-ce que ce 'Mythe' de ROSENBERG a fait une impression sur la jeunesse, ou est-ce que des expériences semblables aux vôtres ont pu être faites par d'autres Chefs de Jeunesse ?

R.- Je suis certain que les Chefs de la Jeunesse n'ont pas lu le 'Mythe du 20° Siècle'.

Q.- M. le Président, je n'ai pas d'autres questions à poser.

LE PRESIDENT.- Est-ce que d'autres membres de la Défense désirent poser des questions ?

Ou peut-être ferions-nous mieux de suspendre maintenant l'audience.

(L'audience est suspendue jusqu'à I4 heures).

2860
7
S

FP/I
24/5/46
I4 à 15 H.

H0575 – 0051

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du Vendredi 24 Mai 1946

ouverte à 14 heures

Sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

-:-:-:-:-

DR. SERVATIUS. - Je représente l'accusé Sauckel. Vous avez dit, au sujet de Sauckel, que vous aviez été inondé par des arrêtés concernant le travail et l'obligation du travail. Est-ce que ces arrêtés ont été exécutés ?

R. - Autant que j'en ai connaissance, je peux confirmer cela. J'avais l'impression que les fonctionnaires des organismes du Travail disaient qu'ils devaient observer strictement les directives de Sauckel,, et que ce qui était demandé dans ces directives était réellement appliqué.

Q. - S'est-il occupé de savoir si ces oeuvres étaient bien exécutées ?

R. - Oui, je me souviens que Sauckel vint un jour à Vienne, je crois que c'était en 1943 ou 1944, je pense que c'était en 1943. Il s'est rendu auprès de ses fonctionnaires qui s'occupaient du travail, il leur a, à cette occasion, renouvelé verbalement ce qui avait été dit dans ces arrêtés, il a surtout parlé de l'utilisation de l'obligation du travail pour les ouvriers étrangers. Je me rappelle même qu'il a dit que l'on devait les mettre sur un pied d'égalité avec les ouvriers allemands.

Q. - J'ai encore quelques questions à poser au sujet de la direction politique. Comment les chefs politiques

H0575 - 0052

étaient-ils informés de ce qui se passait ? Est-ce qu'il y avait des discussions avec le Fuhrer par exemple à la suite des congrès ?

R. - Non, à la suite des congrès des Gauleiter, le Fuhrer a parlé devant un certain nombre de personnes, comme il le faisait toujours d'habitude. Il n'y avait pas d'entretiens particuliers en pratique. Il tenait des discours. Il arrivait qu'il y avait des réunions de Gauleiter auprès d'Hitler, ce/ce ne se produisait plus depuis le début de la guerre.

Q. - Est-ce qu'un Gauleiter personnellement pouvait s'adresser à Hitler et lui demander un entretien ?

R. - Il pouvait le demander, mais il ne l'obtenait pas, il recevait une réponse par Bormann souvent par lettre. Moi-même, je m'en suis aperçu maintes fois, car j'avais fait plusieurs demandes, à différentes reprises. On disait que les points que l'on avait à traiter devaient être adressés par écrit. Là-dessus, on recevait, ou bien une réponse, ou bien pas de réponse du tout.

Q. - Témoin, on a présenté ici une lettre, il s'agit du document 728, signé , ou paraphé par le Gauleiter Sprenger. Vous étiez à la séance, et vous connaissez ce document. Je veux vous poser deux questions à ce sujet : savez-vous quelque chose d'une liste qui aurait été établie contenant les noms de ceux qui avaient le coeur malade, qui souffraient des poumons, qui auraient dû être élignés ?

R. - Non, je ne sais rien de semblable.

Q. - Vous ne savez pas non plus que vous deviez faire des propositions dans ce sens au Fuhrer ?

R. - Non.

Q. - Le document contient formellement, à mon

H0575 – 0053

avis, une faute dont a beaucoup parlé ici déjà, à savoir le fait que les/Ortsgruppenleiter ont été mentionnés à plusieurs reprises dans le texte. Est-ce que l'utilisation du mot "messieurs" était d'usage dans ces lettres ?

R. - Jamais. En général, je n'ai jamais vu un document dans le Parti où on utilisait le mot "messieurs".

Q. - Vous êtes d'avis que cette seule parole, dans le document, fait croire qu'il est douteux ?

R. - Absolument.

Q. - Je n'ai pas d'autre question à poser.

DR. STEINBAUER. - (Pour l'accusé Dr. Seyss-Inquart). M. Von Schirach, votre prédécesseur comme Gauleiter était Josef Buerckel. Quelles étaient les relations existant entre Buerckel et Seyss-Inquart ?

R. - Je ne puis que vous rapporter que généralement on savait dans le Parti à ce sujet que ces relations étaient particulièrement mauvaises, et nous tous nous avions l'impression que Buercke, dès le début, aurait fait tout son possible pour que Seyss-Inquart soit brimé.

Q. - Quel est celui qui a eu effectivement le pouvoir entre ses mains ?

R. - Sans aucun doute, Buerckel.

Q. - Quel est d'après votre avis, et d'après vos expériences, celui qui était responsable de la poursuite des Juifs à Vienne ?

R. - Hitler.

Q. - Bien, vous dites Hitler, mais Hitler n'était pas à Vienne. Qui a exécuté ses ordres à Vienne ?

R. - Ces ordres furent exécutés, à mon avis, du temps

H0575 - 0054

de Buerckel et de Seyss-Inquart par un seul homme dont on a déjà parlé ici ce matin, et qui a été condamné à Vienne à mort récemment, le Dr. Brunner.

Q. - Etes-vous xxxxxx au courant du fait que Seyss-Inquart, à plusieurs reprises, est intervenu xxxxx auprès de Buerckel pour que cette question soit adoucie et a-t-il eu des discussions avec Buerckel ?

R. - Je n'en sais rien.

Q. - Par un document, on reproche à mon client d'avoir enlevé des tapis et des objets d'art du Palais de Vienne, et d'en avoir fait cadeau à Hitler. En savez-vous quelque chose ?

R. - Je sais ce que je vais vous dire. Dans le Palais de Vienne, il y avait deux séries de Batailles d'Alexandre, dans les Gobelins, l'une par sa qualité était inférieure, et c'est le Reichstadtsleiter Seyss-Inquart qui l'a mis à la disposition de la Chancellerie du Reich.

Q. - Il s'agit donc d'un prêt, et non d'un cadeau ?

R. - Cette collection de Gobelins était considérée comme ayant été prêtée.

Q. - Savez-vous si d'autres Gobelins ont été mis à la disposition du Reich par Seyss-Inquart, ou bien à la disposition d'Adolf Hitler ?

R. - Non, je n'en sais rien.

Q. - Savez-vous ceci : que d'autres Gobelins et d'autres tapis auraient été aussi emportés par Seyss-Inquart ?

R. - Je suppose qu'il s'agit là de Buerckel. Si Buerckel a pris des Gobelins, je n'en sais rien, parce que lorsque j'ai pris mon poste à Vienne, je constatais que Buerckel avait retiré du dépôt du mobilier de la Cour une série

H0575 - 0055

de meubles, et entre autres je crois aussi quelques tapis, non pas pour des buts personnels, mais pour établir une maison viennoise qu'il voulait installer dans le Gau, faire en somme un club, ou une maison pour rencontrer des amis.

C'est pourquoi je me suis adressé aux formations compétentes de Berlin, je ne sais plus si c'est le Ministre des Finances ou un autre, et comme je n'avais pas le résultat, je me suis adressé à Hitler lui-même, et j'ai fini par obtenir que Buerckel ait l'ordre de ramener ces objets à Vienne. Je je peux pas vous dire exactement si ces objets effectivement sont revenus à Vienne. Je sais que l'on en a parlé, et je suppose que ces objets sont rentrés à Vienne.

Q. - Bien. Dans vos déclarations, vous disiez que les Autrichiens, par exemple, n'ont eu qu'à se louer de votre administration, tant au point de vue du ravitaillement qu'au point de vue scientifique. C'est pourquoi il m'apparaît très important de souligner que ce doute qui pèse sur vous doit être éclairci ici. On vous rend responsable qu'en votre qualité de Commissaire du Reich, vous êtes cause que les plus importants monuments et les monuments de plus grande valeur à Vienne ont été détruits. Je vous demande, le 2 avril, lorsque votre représentant Schlaritzer rendit visite au Maire de Vienne qui venait de déclarer Vienne ville libre, puisque l'armée russe s'approchait, si vous avez donné des ordres de défendre Vienne jusqu'à la dernière limite.? Ou bien qui a donné cet ordre ?

R. - Ce n'est ni le Maire Blaschke, ni Schlaritzer , qui m'ont demandé que Vienne soit ville ouverte.

Q. - LE PRESIDENT. - La Cour comprend que vous défendez l'accusé Seyss-Inquart.

DR. STEINBAUER. - Je veux faire remarquer que ce se-

H0575 - 0056

rait là un crime de guerre, après la conspiration, et là ont fait le reproche à M. Von Schirach ~~xxx~~ de n'avoir pas préservé Vienne. Je tiens donc à savoir qui a donné cet ordre exactement, cet ordre qui a fait tant de dommages à la ville de Vienne.

LE PRESIDENT. - Mais vous venez de dire que vous ne posiez pas des questions pour défendre Seyss-Inquart, mais pour défendre Von Schirach. Je ne crois pas que la défense de Von Schirach doive être prolongée par des questions posées par d'autres avocats. Son avocat l'a déjà questionné pendant très longtemps, c'est le Dr. Sauter.

DR. STEINBAUER. - Alors, je ne poserai pas ~~xx~~ cette question.

Vous rappelez-vous l'attitude qu'avait prise Seyss-Inquart dans les questions de l'Eglise vis-à-vis de Beurckel ?

R. - Je sais seulement que le Dr. Seyss-Inquart, en général, passait pour un homme bien-pensant au point de vue de l'Eglise, et qu'en conséquence il y ait eu des conflits entre lui et Buerckel, c'est pour moi une question évidente. Je ne saurais pourtant donner des détails.

DR. STEINBAUER. - Je vous remercie.

LE PRESIDENT. - Le Ministère Public désire-t-il poser des questions à l'accusé ?

M. DODD. - Témoin, nous avons ce matin compris que vous aviez fait une déclaration qui ressemble à une confession concernant tout au moins la persécution des Juifs, et que vous avez dit cela peut-être avec beaucoup de bravoure, mais vous avez négligé de dire beaucoup d'autres choses.

Je voudrais que vous disiez à la Cour si oui ou non

H0575 - 0057

c'est un fait que votre responsabilité envers les jeunes gens en Allemagne était grande. S'occupait-on d'en faire seulement des bons nationaux-socialistes au point de les rendre fanatiques, et de vous suivre dans la politique ?

R. - Mon devoir d'éducateur, je l'ai vu en ceci, c'est que la jeunesse devait devenir de bons citoyens de l'état national-socialiste.

Q. - Croyant en Hitler et en sa politique ?

R. - Je crois avoir dit déjà ce matin que j'ai élevé la jeunesse dans l'obéissance à Hitler, je ne discute pas.

Q. - Très bien, et vous nous avez dit que vous n'aviez pas la première responsabilité du système d'éducation. Je crois que vous n'avez pas nié que pour toutes les autres activités des jeunes gens, c'est vous qui étiez le grand responsable ?

R. - Pour l'éducation hors de l'école, je portais la responsabilité.

Q. - Et dans les écoles les seules personnes qui donnaient des leçons à ces jeunes gens étaient ceux ~~xxx~~ en qui vous aviez une confiance absolue au point de vue politique, pour leur apprendre des croyances nationales-socialistes ?

R. - Les instituteurs, dans les écoles allemandes, n'étaient absolument pas homogènes. Une grande partie de ces instituteurs appartenaient à une génération qui n'avait pas été élevée d'une manière nationale-socialiste, et qui ne tenait pas au national-socialisme. Les jeunes instituteurs étaient, au contraire, nationaux-socialistes.

H0575 – 0058

Q. - N'est-il pas sûr que des jeunes gens élevés dans dans le système de l'éducation publique en Allemagne n'étaient pas tout le temps sous l'influence de gens sur lesquels on pouvait compter au point de vue politique ?

R. - Voudriez-vous, s'il vous plaît, répéter votre question, je ne l'ai pas tout à fait comprise ?

Q. - Ce que j'essaye de vous dire, c'est qu'il n'y a pas de doute pour vous que le système d'école publique en Allemagne était surveillé en très grande partie par des gens en lesquels vous aviez parfaitement confiance au point de vue national-socialiste ?

R. - Non, je ne puis le confirmer. L'éducation des instituteurs en Allemagne était fixée par le Ministre de l'Education Nationale, c'est là un fait dont il s'occupait assez personnellement.

Au contraire, dans l'administration de l'enseignement, il y avait beaucoup de jeunes instituteurs qui, bien avant l'époque du National-Socialisme, étaient en fonction et qui ont conservé leur poste ensuite.

Q. - Cela ne me fait rien de savoir s'ils étaient jeunes ou vieux, ou combien de temps ils avaient servi, mai ils avaient tous prêté serment à Hitler, n'est-ce pas ?

R. - C'est exact, puisqu'ils étaient fonctionnaires, ils avaient tous prêté le serment du fonctionnaire.

Q. - Rosenberg avait beaucoup d'influence sur les jeunes gens en Allemagne, n'est-ce pas ?

R. - Je ne crois pas. Je crois que vous vous méprenez sur l'influence de Rosenberg, sur la jeunesse, et que vous ne croyez son rôle beaucoup plus grand qu'il n'a été. Rosenberg certainement avait une influence sur beaucoup

H0575 – 0059

de gens, il s'occupait de problèmes philosophiques, ce qui n'intéressait que ceux qui étaient en mesure de comprendre ses oeuvres. Mais une telle influence sur la jeunesse, comme celle que vous lui prêtez, je vous assure qu'il me faut la discuter.

Q. - Vous avez dit en public une fois que la façon de Rosenberg était la façon de la jeunesse hitlérienne, n'est-ce pas ?

R. - Je crois que c'était en 1934....

Q. - Ne vous occupez pas de quand c'était. L'avez-vous dit oui, ou non ?

R. - Je l'ai dit.

Q. - Quand ?

R. - C'était à Berlin, lors d'une Fête de la Jeunesse qui avait lieu là, mais j'ai plus tard conduit la jeunesse par une toute autre voie.

Q. - Oui, on s'occupera de cela un peu plus tard, mais à cette occasion, à Berlin, quand vous aviez beaucoup de vos chefs de jeunesse présents, vous faisiez de votre mieux pour qu'ils comprennent de la façon de Rosenberg. C'était un modèle à suivre.

R. - Mais c'étaient les mêmes chefs que ceux qui plus tard reçurent d'autres instructions de ma part.

Q. - Il se peut que ce soit comme cela. On y viendra plus tard, mais cette fois là et à cette occasion, en ce qui vous concernait, vous vouliez qu'ils comprennent qu'ils devaient suivre les façons de Rosenberg, n'est-ce pas ?

R. - Oui, mais cette fois, il s'agissait d'un point

H0575 - 0060

limité, c'était la question des organisations de la jeunesse confessionnelle. Sur ce poi t, Rosenberg et moi nous étions d'accord, alors que dans beaucoup d'autres points, nous étions en différent. C'est à ce point que se rapporte cette déclaration dont vous parlez.

Q. - La voie de Rosenberg n'était pas une voie qui disait aux jeunes gens de rester fidèles à leurs obligations religieuses, n'est-ce pas ?

R. - Je ne veux pas dire cela.

Q. - Vous voulez dire que vous ne savez pas ?

R. - Je veux exprimer clairement que jamais je n'ai entendu Rosenberg faire une déclaration tendant à dire que les jeunes devaient être infidèles à leurs convictions religieuses.

Q. - Je ne sais pas s'il l'a dit de cette façon, mais je crois que vous savez parfaitement bien, et beaucoup d'autres personnes le savent, et cela en dehors de l'Allemagne, quependant toutes ces années, Rosenberg était fortement opposé à toutes les institutions religieuses. Vous n'allez pas nier ce fait, n'est-ce pas ?

R. - Je ne veux en aucun cas discuter cela sur ces bases, mais je crois pourtant qu'on ne peut pas formuler a ainsi la question. Rosenberg n'a jamais tenté d'influencer la jeunesse dans ce sens, de façon à ce qu'elle se retire des sociétés religieuses.

Q. - Et plus tard, peut-être à ce moment-là, d'une façon secrète et indirecte, vous avez joué le jeu de Rosenberg en faisant des réunions de jeunes personnes aux mêmes heures que les cérémonies religieuses ?

R. - Je contredis, je proteste contre qu'une pareille façon

H0575 - 0061

d'agir, ainsi j'aurais travaillé contre l'Eglise;dans les années 1933 et 1934, je m'occupais de la question des jeunes congrégations religieuses.

Q. - Je le sais, mais ils étaient tous obligés d'être membres de votre organisation tôt ou tard, je ne parle pas de cela en ce moment. Ce que je veux dire, et je crois que vous serez d'accord, c'est que pendant très longtemps, vous avez mis les jeunes gens à peu près dans l'impossibilité d'accomplir leurs devoirs religieux, parce que toutes vos réunions de jeunesse, où la présence est obligatoire, avaien lieu aux mêmes heures que les services religieux.

R. - Non, ce n'est pas exact.

Q. - Les évêques catholiques, celui de Mayence surtout, ont soulevé des objections contre ce genre de fait.

R. - Je ne m'en souviens pas.

Q. - Vous ne vous souvenez pas de l'objection de prélats catholiques disant que vous aviez mis des convocations de jeunes gens le dimanche matin, ce qui empêchait les jeunes gens d'aller à l'Eglise ?

R. - Au cours du temps, ainsi que je l'ai déjà dit hier ici, beaucoup de prêtres se sont adressés soit à moi soit publiquement, officiellement, pour se plaindre que les jeunes gens qui se trouvaient dans leur paroisse se trouvaient génés par les heures des convocations et des réunions. C'est pourquoi j'ai dit, et vous verrez cela dans les documents que mon défenseur a donnés hier au Tribunal.....

Q. - Je ne crois pas que c'est une réponse complète. Je vais peut-être vous rafraîchir un peu la mémoire, en vous rappelant que vos organisations prévoyaient que ces jeunes gens qui allaient à l'Eglise le dimanche ne pou-

H0575 - 0062

vaient y aller en uniforme. Cela était fait exprès, ils n'avaient pas le temps de se changer d'habits, et d'aller au aux réunions de jeunesse.

R. - Dans beaucoup de paroisses, c'était défendu par l'Eglise elle-même, les jeunes ne pouvaient pénétrer dans l'Eglise en uniforme.

Q. - Je ne veux pas discuter de cette question avec vou Votre réponse est que vous ne vous rappelez pas que fréquemment les prélats de l'Eglise vous ont critiqué pour ces réunions du dimanche matin.

R. - Ce n'est absolument pas ce que je veux dire. Il y avait des moments de tension très grande, de grandes divergences comme cela se trouve toujours dans les organisations de jeunesse et plus tard, toutes ces questions ont été résolues parfaitement, et mises en ordre.

Q. - J'ai compris que vous aviez dit que quoique vous ayiez fait avec les jeunes gens en Allemagne, pendant les années que vous avez contrôlées, vous ne les avez pas préparés au point de vue militaire, d'une façon ou d'une autre.

R. - C'est exact.

Q. - Nous allons voir cela, quel était le nom de votre consultant principal ?

R; - Pendant tout ce temps un représentant de la Cour, un M. Kaufmann travaillait avec moi.

Q. - Et vous lui avez demandé - en fait, vous avez un questionnaire de lui qui sera soumis. Vous savez cela n'est-ce pas ?

R. - Je sais que mon défenseur a fait une pareille demande, mais je ne connais pas les réponses qu'a données Kaufmann.

Q. - Vous connaissez les questions qui lui ont été posées ?

H0575 - 0063

R. - Je ne les ai pas en mémoire.

Q. - Je vais vous en rappeler une ou deux. Vous lui avez demandé s'il a fait publier quoi que ce soit dans la presse sans votre autorisation, et vous lui avez demandé s'il était vrai que vous lui donniez les directives vous-même sur ce que vous vouliez que fasse paraître la presse au sujet de la jeunesse. Connaissez-vous la réponse ? Savez-vous qu'il a édité dans la publication officielle, en septembre 1942, un article concernant la jeunesse allemande ?

R. - Je ne me rappelle pas de cet article.

Q. - Vous feriez peut-être aussi bien de le regarder c'est le document 3930-PS, qui est déposé sous le n° USA 853.

LE PRESIDENT. - Quel numéro avez-vous dit ?

M. DODD. - N° 853, M. le Président.

Q. - Ce document que je vous fais voir est un message envoyé par télétype au "Reich Gouverneur à Vienne". C'est vous qui l'avez reçu le 10 septembre 1942, et il disait pour le personnel du journal des SS le "Schwarzes Korps" ce que vous verrez en le lisant, En tout cas qu'un officier supérieur qui était rentré à Berlin, en venant de Sébastopol, avait déclaré que les jeunes qu'il avait vus environ 4 ans auparavant en culotte courte, défilant dans les rues des villes allemandes, en chantant la chanson "Oui, le drapeau est au-dessus de la mort", il parle des enfants de 19 ans qui avaient pris la ville de Sébastopol.

Ensuite l'article dit que ce qu'ils avaient promis en chantant leur chanson avait été accompli, et que le mouvement National-Socialiste avait créé une nouvelle génération qui était remplie de bravoure et qui avait énormement de qualité.

Ensuite, l'article dit qu'il y avait des gens qui faisaient opposition à votre programme, lorsque vous

H0575-0064

étiez en train d'éduquer ces jeunes gens. En somme, vous demandiez à ce que l'on vous soit reconnaissant pour avoir ~~été~~ aidé à faire ces combattants de 19 ans.

Dans cet article, vous aimiez qu'on vous remercie d'avoir produit ce genre de jeunes gens de 19 ans.

R. - Je n'ai pas eu la moindre connaissance de cet article jusqu'à présent.

Q. - Vous le faites maintenant.

R. - C'est précisément ce que je vais faire. M. Kaufmann qui ~~était~~ alors revenait du front de l'Est, était sous l'impression de ce qu'il avait vécu là-bas. Il a écrit cela dans cet article. Il est impossible de le lire entièrement. Il s'exprimait ainsi dans son article :"La jeunesse.....

Q. - Je vous ai lu les extraits les plus importants.

R. - Que la jeunesse ait été formée au point de vue militaire, je ne crois pas que cela figure dans une seule phrase de cet article.

Q. - Oui, oui, je sais. Je vous demande simplement si ce n'était pas un fait que vous réclamiez, dans cet article, une responsabilité importante sur le fait que ces jeunes gens de 19 ans s'étaient vraiment bien battus en Russie ?

R. - Je vous ai déjà dit que j'élevais la jeunesse pour en faire de bons citoyens, et que j'essayais d'en faire des patriotes qui devaient faire leur devoir même sur le champ de bataille.

Q. - Votre réponse est donc "oui", vous vouliez qu'on vous soit reconnaissant, parce qu'ils étaient d'aussi bons combattants. Je crois que vous auriez pu répondre par "oui" à cette question. Et cette chanson "Le drapeau est au-dessus de la mort", est une chanson que vous avez écrite, n'est-ce pas ?

H0575 – 0065

R. - C'était la Chanson du Drapeau de la Jeunesse que j'ai écrite."Le Drapeau est plus que la mort", cela est exact.

Q. - Vous avez aussi publié différentes chansons pour les jeunes gens avant la guerre, dans un recueil de chansons.

R. - Il y a eu beaucoup de livres de chansons de la jeunesse, je ne les connais pas tous.

Q. -Non, moi non plus. Je vous demande si c'est vrai que vous avez publié des recueils de chansons pour les jeunes gens ?

R. t Aussi bien la Direction de la Jeunesse que le Service de la Presse ont publié de pareils livres. Bien entendu, je n'ai pas connu personnellement chaque chanson, et je n'ai pas lu toutes ces chansons, qui étaient dans ces livres de chansons. Je crois qu'en général, on ne mettait que des chansons qui étaient chantées par la jeunesse.

Q. - Très bien. Nous avons des extraits d'un de vos Livres de chansons. Il n'y a qu'une chanson que je veux rappeler. Vous rappelez-vous de la chanson "En avant, en avant.." C'est vous qui l'avez écrite, vous en souvenez-vous ?

R. - "En avant, en avant..." c'est la chanson de la Jeunesse.

Q. - C'est vous qui l'avez écrite ?

R. - Oui.

Q. - Elle contient des mots pour encourager les jeunes gens dans leur croyance militaire.

R. - La chanson du "Drapeau de la Jeunesse", je ne la trouve pas.

Q. - Des paroles comme celles-ci :"Nous serons des

H0575-0066

soldats, et tout ce qui est contre nous tombera devant nous..."
"..Fuhrer, nous vous appartenons..." et ainsi de suite. Vous souvenez-vous de ces paroles ?

R. - Je n'ai pas dit que"nous sommes les soldats de l'avenir"ainsi que je viens de l'entendre dans la traduction anglaise. Mais "Nous sommes les soldats du futur".

Q. - Très bien. C'est une chanson que vous avez écrite, n'est-ce pas ?

R. - C'est un chant révolutionnaire que l'on a créé au moment des combats. Il ne se rapporte pas à la guerre par exemple de l'Allemagne contre d'autres puissances, mais au combat que nous voulions exécuter pour notre révolution à l'intérieur.

Q. - Très bien. Nous allons voir cela. Vous rappelez-vous d'une chanson qui s'appelle "L'Aube à l'Est" ? Vous rappelez-vous des paroles de cette chanson ?

R. - Ce n'est pas une chanson qui vient de moi.

Q. - C'est une des chansons de Livre de Chansons de la Jeunesse Hitlérienne, n'est-ce pas ?

R. - C'est une vieille chanson des SA, des années 1923, 1924.

Q. - Cela se peut, je vous demande si elle était comprise dans vos livres de chansons officiels pour la jeunesse ?

R. - Oui.

Q. - C'est dans cette chanson que vous dites du mal des Juifs, n'est-ce pas ?

R. - Je ne m'en rappelle plus.

Q. - Il me faut vous la mettre sous les yeux, mais si vous vous en souvenez, cela gagnera du temps. A un endroit il est dit :"pendant plusieurs années, le peuple était asser-

H0575 - 0067

vi, les Juifs avaient le dessus". Vous en souvenez-vous ? Vous souvenez-vous de ces mots "peuple aux armes" un peu plus loin ?

R. - Oui. Je ne sais pas du tout si cela faisait partie d'un livre de chansons pour la jeunesse.

Q. - Je peux vous assurer qu'il y était, mais si vous voulez le voir, on peut vous le montrer.

R. - C'est une chanson très connue des SA que chantait la jeunesse, et qui en conséquence figurait dans le Livre de chansons de la jeunesse.

Q. - Oui, c'est ce que je voulais savoir. Je ne sais pas quelle est son origine, mais c'est le genre de chansons qui figurait dans vos livres de chansons pour la jeunesse.

R. - Je voudrais encore faire remarquer que le livre de chansons que j'ai sous les yeux est une édition de 1933,

Q. - Oui.

R. - Je ne crois pas que les organisations de jeunesse que j'ai créées,seul, après 1933 le concernent.

Q. - Je ne suggère pas cela, mais nous l'avons trouvé, nous, en 1945.

R. - Plus tard, nous avons édité de nouveaux livres de chansons avec de tout autres chansons.

Q. - Oui, oui, on en reparlera plus tard. Le document 3764-PS, déposé sous le n° USA 854 - on vient de me le faire remarquer - contient, à la quatrième strophe, les mots "Mort aux Juifs, Allemagne aux armes".

R. - Un instant. Où est ce couplet.

Q. - Dans le texte anglais, 4ème couplet. On me dit que c'est à la page 19 du texte en allemand. Vous le

H0575 - 0068

trouvez ?

R. - Non.

Q. - C'est peut-être que je me suis trompé. Nous allons le trouver pour vous, mais vous devez vous rappeler de cette chanson. Ne niez pas que cela dit : "Mort aux Juifs,"ainsi de suite.

R. - C'est la chanson qui commence avec les paroles : "Regardez l'aube à l'Est" ?

Q. - En effet.

R. - Oui.

Q. - C'est tout ce que je voulais savoir.

R. - Cette chanson n'est pas dans le livre.

Oui, il y a plusieurs chansons, mais il y a une grande différence. Dans ce livre où il n'y a pas la chanson est une édition officielle de la Direction de la Jeunesse du Reich. Ainsi que vous l'avez dit, cette chanson se trouve dans un autre livre de chansons, édité par une maison de musique, Tonner, à Cologne, qui s'appelle "Chansons de la Jeunesse Hitlérienne". Ce n'est pas du tout un livre officiel des chansons de la jeunesse. Evidemment, les éditeurs peuvent publier cela en Allemagne.

Q. - Oui, j'accepte cette réponse, mais vous n'allez pas nier que le livre était utilisé ?

R. - Je ne sais pas dutout si ce livre était utilisé par la jeunesse hitlérienne.

Q. - Oui, mais ce livre publié par vous contenait ces chansons.

J'aimerais vous faire remarquer que je n'essaie pas de vous suggérer par des questions que l'une quelconque de

H0575-0069

ces chansons, préparait les jeunes gens en Allemagne pour aller à la guerre. Mais plutôt, ce que j'essaye de montrer, c'est que d'après le témoignage que vous avez déposé ici hier, vous faisiez plus que d'amuser la jeunesse.

R. - C'est ce que j'ai dit, hier je n'ai pas dit que nous ne faisions que distraire la jeunesse. Une chanson comme celle-là, il y en a des quantités.

Q. - Oui, je le sais, mais on s'occupe de celle-ci en ce moment. Vous rappelez-vous de celle-ci - "Des bannières trempées dans le sang" ?

R. - Ce sont des vieilles chansons de la jeunesse, ce sont des chansons que l'on a chantées au temps de la République, ce sont des chansons qui n'ont rien à faire avec notre époque.

Q. - Vous croyez que pendant les jours de la République les gens chantaient des chansons de marche de la jeunesse hitlérienne ?

R. - Je ne ~~xxx~~ connais pas. cette espèce de chanson.

Q. - C'est elle qui s'intitule "Le tambour se peut entendre d'un bout à l'autre du pays". Ne vous en souvenez-vous pas ?

R. - Naturellement, je connais toute une série de chansons semblables. Mais la plupart des chansons datent d'avant notre mouvement national-socialiste. Il est très possible que ces chansons aient été chantées par la jeunesse.

Q. - Oui, je n'en doute pas, mais quelle que soit leur origine, vous les utilisiez, et cette chanson à propos du tambour qui allait se faire entendre d'un bout à l'autre du pays, a été écrite par vous, n'est-ce pas ?

R. - "On entend le tambour à travers le pays", oui,

H0575 – 0070

je crois avoir écrit une chanson semblable vers 1920.

Q. - Ses origines ne sont pas très reculées n'est-ce pas ?

R. - Longtemps avant la prise du pouvoir.

Q. - Vous vous rappelez peut-être aussi qu'une fois le Maréchal Von Blomberg a écrit un article sur la jeunesse hitlérienne. Vous en souvenez-vous ?

R. - NON.

Q. - C'était il n'y a pas très longtemps, c'était en 1938. Je crois que vous avez dû lire le Livre de l'Année de votre organisation pour 1938. Cela y figurait.

R. - C'est possible, mais je ne me rappelle pas de ce que le Maréchal Von Blomberg a écrit.

Q. - Bien, très bien.

LE PRESIDENT. - M. Dodd, je ne sais pas si vous quittez le sujet de ces chansons, mais avez-vous déposé le document 3764 PS ?

M. DODD. - Oui, je l'ai déposé sous le n° 854 USA.

LE PRESIDENT. - Qu'est-ce que le 3763 ?

M. DODD. - Non, excusez-moi, 3764 est 853 et 3763, je m'excuse, est 855.

LE PRESIDENT. - Oui, 855.

M. DODD. - J'aimerais que vous regardiez ce document 3755 PS. Je crois que c'est à la page 134 du texte que vous avez. Pages 148 à 150, vous trouverez un article de "L'Education pour la Guerre de la jeunesse allemande". Il dit :"L'ouvrage "L'Education pour la Guerre de la jeunesse allemande', du Dr. Stellrecht, contenait un slogan du Général Von Blomberg, dans lequel le passage suivant est cité". Et alors il donne la citation. Trouvez-vous

H0575-0071

le passage ? " L'esprit de combat est la plus grande ver-. tu du soldat", et ainsi de suite. Avez-vous trouvé cette citation de Blomberg ? C'est ce que je veux savoir.

R. - Oui.

Q. - Alors l'article de Stellrecht figure aussi, après la citation?

R. - Oui.

Q. - Plusieurs lignes plus loin, vous allez voir cette phrase :"C'est donc une demande puissante que le Maréchal demandait aux jeunes gens qui défilent dans les formations de la Jeunesse Hitlérienne" et ainsi de suite.

Dans ces jours, vers 1938, M. le Témoin, vous pensiez tout au moins au service militaire futur, ainsi que le Maréchal Von Blomberg, pour la Jeunesse Hitlérienne. C'est cela que je veux faire ressortir.

R. - Nous avions un Etat avec ~~le~~ un entraînement militaire obligatoire.

Q. - Je sais.

R. - Et il va sans dire qu'en tant qu'éducateurs, nous avions pensé aussi à former la jeunesse le plus possible physiquement, afin qu'ils puissent devenir de bons soldats.

H0575-0072

Vous ne faisiez rien de plus que cela ? C'est ainsi que je dois comprendre ?

R. - J'en ai fait davantage , je vous l'ai xxxxx expliqué hier .

M. DOOD. Q. - Le document USA, 856,M. le Président.

Q. - Oui, je sais ce que vous avez dit hier, que ce n'était pas des instructions militaires. Stellrecht était en relations avec vous, n'est-ce pas ?

R. - Le docteur Stellrecht avait cet office sous les ordres du Reich Sport Leader Schammer-Osten. C'était un des 21 postes de la direction de la Jeunesse.

Q. - Il était en relations avec vous ?

R. - Parfaitement.

Q. - Vous avez utilisé quelque chose dans votre livre de document, n'est-ce pas ?

R. - Le Dr Stellrecht a fait une déclaration dans laquelle il parlait déducation comme soldat et de la formation corporelle de la jeunesse et où il ditsait qu'aucun jeune homme en Allemagne ne saurait manier une arme.

Q.- Je le sais. Je voudrais que vous regardiez une autre de ces déclarations, sur une autre page. C'est ld document 1992-PS. Nous l'avons déposé sous le numéro USA-439.

R.- Vous vous souvenez de son discours adressé aux militaires en 1937,à propos de votre organisation de jeunesse ?

H0575 – 0073

L.C. 2
24 mai 1946
15 à 16 h.

R. - Je n'étais pas présent lors de ce discours et je ne me sens paslié par les déclarations qui ont été faites.

Q. - I y en a d'autres peut-^etre qui ont des idées différentes de vous à ce sujet. Vous connaissez ce discours ? Voulez-vous nous dire si vous le connaissez, avant de le regarder .

R. - Je ne puis pas me rappeler si j'ai eu connaissance qu'il avait parlé d'une éduction politique dans la Whermacht mais ilest possible que j'en ai été informé.

Q.- Mais vous ne voulez pas en accepter la responsabilité de savoir ce qu'il disait ?

R. - Ce n'est pas là ce que je voulais dire. Entre le Dr Stellrecht et moi il y avait précisément à cause d'une certaine tendance cohcernant l'éducation militaire où il dépassait ses attributions, des discussions. C'est pourquoi je pense qu'il a quitté la Direction de la Jeunesse du Reich.

Q. - Entout cas ilétait membre de votre personnel lorsqu'il a fait ce discours ?

R.- C'est à la p. 3 du document anglais. et à la p. 169 du texte que vous avez entre les mains.

" En ce qui concerne les instructions militaires nous avons fait pendant les années de collaboration quelque chose d'important. Le résultat est dans un livre que j'ai écrit qui réglemente l'instruction militaire future dans tous les détails et qui avec notre consentement mutuel comprend la préface du Ministre de la Guerre du Reich et du chef de la Jeunesse du Reich."

Le paragraphe est : "L'idée de base de ce travail était de préparer le garçon en vue des affaires de plus tard. Pour cette raison aucun enfant ne reçoit une arme militaire , mais d'un autre côté onpeut lui donner des armes d'instruction de petit calibre

H0575-0074

L.C. 3
24 mai 1946
15 à 16 h.

Comme il y a des exercices militaires qui ne peuvent pas ^etre accomplis par des adultes, il y a des exercides qui seront mieux faits par des jeunes garçons".

L'avant-dernier paragraphe ,p. 170 de votre texte, montre qye le Dr Stellrecht dit :"Ceci vous montre la nature d'un grand système d'éducation qui commence par l'éducation d'unenfant par l'amusement sur le terrain et est complété lorsqu'il reçoit soninstruction définitive dans la force armée".

Ensuite, à 1 m. 5 du texte anglais, je pense p. 171 de votre texte,l'avant-dernier paragraphe parle de marches, et dit qu'ilqu'i y un autre but d'enseignement. " c'est la meilleure façonpour l'enfant d'apprendre à connaitre sa patrie pour laquelle ilaura à combattre un jour."

Je veux attirer votre attention à la P. 6 du texte anglais,et à la p. 174 et 175 de votre texte. Vous dites :"toute instruction doit finir par l'entrainement à la guerre. Or, on ne peut voir mieux que l'ent rainement ;comme le bontireur ne devient bon qu'avec l'entrainement on peut commencer à le faire tirer de bonne heure ".

Passons à la page suivante , p. 7 dè texte anglais, p. 176 de votre texte. Il dit :" (en parlant des tirs) que les enfants aiment bien cela", et ila oute :"qu'ily a une instruction spéciale pour des places dans l'aviation, la marine et les groupes motirisés. Et ceci a été établi d'accord avec les autorités compétentes dans les forces armées. En plus, il y a des instructions pour les transmissions, pour la cavalerie".

A la page suivante de votre texte,l'avant-dernier paragraphe dans le texte anglais, je voudr is souligner:"L'Instruction militaire,idéologique , marchent la main dans la main

H0575-0075

enAllemagne."

La seconde phrase dit, dans le paragraphe suivant : 'L'instruction de lajeunesse doit s'assurer quetout a bien été organisé. Ceci doit lui rentrer tellement bien dans la tête qu'onne devra jamais pouvoir l'en oter. et que cela doit rester dans le grand principe de toute la vie.

Le dernier paragraphe de ce discours : je crois que vous avez employé le term" amusement". "Messieurs, vous pouvez voir par vous-mêmes que l'éducation de la jeunesse allemande actuelle a bien dépassé le stage de l'amusement, des distractions. Etes-vous certains que vousn'avez pas de programme pour l'instruction militaire dans votre organisation ?

R. - Je suppose xxx d'après ce document quil xxxx faudrait lire en entier,que le Dr Stellrecht a voulu se rendre particulièrement intéressant. L'importance du Dr Stellrecht et l'importance de son Office n'était pas dutout conforme à ce qu'ilex plique ici au sujet de l'apprentissage. J'ai déjà dit precedemment qu'entre lui et moi à cause des ses exagérations,surtout parce qu'il voulait poser la questiondu tir par exemple et la formationmilitaire, ily avait des différences de vues sensibles . C'est un de ces nombreux chefs qui considéraient son activité comme beaucoup plus grande qu'elle n'était en réalité , et comme il l'a décrite ici .

Je croyais avoir déjà exposé quelles séries d'obligations incombaient à la jeunsse, et je crois que j'ai été capable aussi de vous expliquer la proportion des devoirs prémilitaires xxxxx a regard des autres formations. Mais dans ce document ilfigure aussi d'une façonclaireet évidente qu'onne voulait rien retirer à la formationpré-militaire lorsqu'il dit que chaque jeune homme allemand doit savoir tenir une arme aussi bien que sonporte-plume. C'est làune manière

H0575 – 0076

de s'exprimer avec laquelle je ne suis pas d'accord.

Q. - Evidemment, vous aviez votre point de vue, mais vous-même avez déclaré déclaré devant cette Cour que vous étiez en contradiction avec ceci. Vous dites à propos de Stellrecht qui a déposé qu'on peut compter sur lui lorsque c'est en votre faveur, mais non pas lorsqu'il dépose contre vous ?

Non, je ne dis pas cela. C'est un spécialiste de ce genre de sports, mais bien entendu ila compris que ce travail était le plus implrtant à faire pour lui et il l'a décrit comme tel. Un autre chef de service aurait considéré comme plus important, la questionde presse oula question intellectuelle, ou la question professionnelle. En tous les cas l'éducation de la jeunesse allemande n'était pas le point le plus imporrtant qu'ildécrit là et quand nous aurons parlé de la questionmilitaire il est important de savoir ce que moi j'ai dit à la jeunesse.

Q. - Je veux vous rappeler qu'un avant après ce discours vous avez écrit en préface pour son livre n'est-ce pas ?

R. - Je crois que c'était pour le livre pour lequel vous me faites des reproches ?

Q; - Je dis qu'un an après qu'il eut écrit ce discours, ce livre a été publié enAllemagne, il fut m^eme distribué comme tract.

R. - Je ne m'en rappelle pas d'une manière s^ure.

Q; - Si vous regardez le document que j'ai

H0575 - 0077

ici vous le verrez. En tout cas vous avez dit à la Cour que les déclarations du livre de février 1938, vous ne les connaissiez pas, les déclarations du Livre "Voelkischer Beobachter", attribués à Hitler.

R.- Oui.

Q.- Avez-vous compris ce que j'ai dit ?

R. - Oui.

Q. - Et connaissiez-vous les chiffres donnés par Hitler dnas le "Voelkischer Beobachter" ?

R. - Je pense que ces chiffres étaient exagérés, et je crois que dans le texte que j'ai, qui est un texte traduit, il y a des fautes. Vraisemblablement il aura reçu ces chiffres par le service du Dr Stellrecht. Quant à la question des troupes blindées, de ce qui y est dit, à mon avis, il a dû la voir lui-même, car le fait que des milliers de jeunes gens auraient demandé au Fuehrer d'être formés pour des unités blindées, est une erreur.

Q. - Nous ne l'avons pas dit. C'est au mois de février 1938. Vous pouvez dire à la Cour qu'il y a une erreur, Hitler lui, dit que votre jeunesse hitlérienne de marine comprenait 55.000 filles et garçons. Ce chiffrd est-il exact ou exagéré ?

R. - Non, c'est exact et correct.

Q. - On a dit qu'ily avait 60.000 jeunes gens dans la jeunesse hitlérienne pour les unités motirisées.

R.- C'est exact.

Q. - Il dit que pour encourager l'aviation il

H0575 - 0078

y avait 35.000 jeunes gens de la Jungvolk qui faisaient du vol à voile; qu'en dites-vous ?

R. - Il s'agit de la formation de l'aviation . Ik pouvaient être environ 50.000.

Q. - 55.000 ?

R. 55.000, c'est exact.

Q. - Ensuite quand il dit que 74.000 étaient dans les unités de la Jeunesse hitlérienne; qu'en dites-vous ?

R. - Oui. je dis cela. Ce sont les unités de l'aviation des groupes de la jeunesse de l'aviation qui s'occupaient de vol à voile et de construction. Il est possible que le chiffre ait été aussi fort à ce moment là.

Q; - Ce chiffre est-il exact ? 74.000 ?

R. - Peut-être.

Q. - Et endernier, il dit que 15.000 hommes passaient leur brevet de vol à vdle en 1937 . Est-ce exagéré comme chiffre ou inférieur à la vérité ?

R. -Cela peut être exact.

Q; - Jusqu'ici vous n'etes pas en desaccord avec Hitler ?

Ensuite, il dit :"Aujourd'hui 1.200.000 garçons de la jeunesse hitlérienne ont reçu l'instruction complémentaire pour tirer avec des armes de calibre réduit. Ce chiffre est-il vrai ?

R. - Cela peut être exact. Je n'ai naturellement pas de pièces à produire pour montrer que nous avions 7000 jeunes gens qui s'occupaient 'exercice pour le tir de

H0575 - 0079

petit calibre. J'ai déjà parlé de cette questionhier. il est connu que nous avions cela.

Q.- Mais ce chiffre semble vrai, je ne veux pas discuter.

R. -n Je me rapporte à une déclaration que j'ai en mémoire. On aparlé de ertaines armés, de tanks...

Q. -Je ne l'aipas , si vous l'aviez , nous serions heureux d'en parler. C'est undiscours du Voelkischer Beobachter qui a été déposé par le Ministère Public au moment où on s'occupait des affaires juives• et qui n'a pu etre versé à temps.

R. - Je pense que la raison en est de ce que la traduction de l'anglais a été refaite en allemand et qu'elle est fausse•

R.- En tout cas,nous sommes d'accord qu'Hitler ne se trompait pas beaucoup dans son discours à propos des chiffres.

R. - Ces chiffres qui viennent d'etre donnés,je les considère comme exacts•

Q; - Très bien. Dans le Livre de la Jeunesse hitlérienne pour 1939, Von Stellrecht qui s'occupait de l'instruction avait utilisé cette même expression,vous vous souvenez ? ildisait que "pour un enfant' ildevait être aussi naturel de manier un fusil qu'unporte-plume". Vous vous s uvenez, vous, de cela ?

R._ Oui.

Q; - C'est dans le Livre pour la Jeunesse hitlérienne,année 1939, p. 227. si vous voulez, je seraisheureux de vous le montrer.

H0575 - 0080

L.C. 9
25 mai 1946
15 à 16 h.

R. - Je n'ai pas besoin de le voir, on en a déjà parlé prédcedemment, c'et inutile de répéter.

Vous voyez l'importance; c'est deux ans paèr lz discours, une année après que vous avez écrit la préface sur son livre, et quelque temps après que vous aviez trouvé que vous ne pouviez pas avoir confiance en lui ?

R. - Non, aucontraire, c'était unhomme compétent, mais ntre nous, il y avait des divergences de vues parce que j'étais pas d'accord avec lui dans la question de forcer l'éducation prélimitaire. Dans ce fait d'apprendre le tir, je ne voyais qu'une partie de notre éducation; lui, en voyait le point principal.

Q. - Très bien, . Vous lui aveé écrit dans le Livre de l'Année après qu'il avait fait cette déclaration :" il doit "etre aussi aisé pour un jeune allemand de manier un fusil qu'unporte-plume".

R.- Je n'ai pas lu ce livre avant qu'il ne paraisse, c'est pourquoi je n'ai fait aucune objection.

Q.- Avez-vous élevé des objections lorsque vous avez lu sur la même page, dans le même livre que la Whermacht avait présenté à la jeunesse hitlérienne en 1937,10.000 fusils ?

R. - Non, j'aiconsidéré celaavec joie ces cadeaux de la Whermacht. C'étaient des armes à calibre réduit, ~~xxx~~ Nous avions toujours trop peu d'armespour ce genre de tir.

Q. - Et quelle réaction avez-vous eu lorsque vous avez vu dans le même livre d'année qu'il ~~xx~~ manquait ~~pas~~ de

H0575-0081

champs de tir ? car depuis 1936 les séances de tir s" étaient rganisées, et 10.000 centres de fusils étaient établis pour entrainer les jeunes . Il y avait 10.000 fuehrers qui avaient reçu leur brevet,ce nombre augmentait par millier chaque année.

R. - Je dis que c'est possible, et que je pense que vous l'indiquez d'une façon exacte. Je ne veux pas discuter. Je sais que vous aussi vous vous occupiez à apprendre à votre jeunsesse à tirer, et bien d'autres pays.

Q. - Oui, je le sais. J'espère que vous ne vous comparez pas à la Suisse, cepdant !

R. Non.

Q. - Ce document, 3769-PS a été déposé sous le numéro USA 857. Nous avons entendu parler de cet accord établi par vous, et l'accusé Keitel en 1939,peu de temps avant le commencement de la guerre, contre la Pologne, c'est au mois d'aout 1939. Il a été déjà déposé à la Cour,Monsieur le Président sous le numéro USA 677.

R. - C'est le 11 aout ,n'est-ce pas?

R.-- Je ne sais pas exactement, mais je sais que cela n'avait aucun rapport avec la guerre déjà du fait que on en aout 1939 seulement ona commencé.

Q;- Cela n'avait rien à voir avec la guerre, trois semaines avant que vousn'attaquiez la Pologne ?

R. - Cet accord n'avait pas une signification avec la guerre, une significationquelconque ? Ilaurait dû avoir lieu plus t^ot qu'en aout 1939,mais le fait qu'il n'a été qu'en aout 1939 prouve bien qu'iln'avait aucun rapport avec la guerre. Comment, si nous avions voulu former la jeunesse pour laguerre,

H0575 - 0082

aurions-nous commencé seulement en 1937 à conclure un tel accord ?

Q. - Etes-vous d'accord avec ceci ; que cet accord entre vous et Keitel allait avoir certainement pour l'entrainement des exercices de tir, une liaison avec l'armée ?

R. - L'accord comportait autant que je m'en ouvienne des terrains d'entrainement.

Q; - Je vais vous montrer des extraits. qui vous aideront à vous souvenir si vous avez oublié., et ceci à propos de tirzs.

R. - Je crois que là-dedans il y a un rapport avec le tir; le sport de terrain aura à l'avenir lesmêmes proportions dans la jeunesse que les sports de tir. Je ne sais pas si j'ai cela exactement en mémoire.

Q. - Je vais vous faire voir cela dans quelques instants. Vous dites que vous aviez déjà 30.000 chef des jeunesse hitlérienne faisant du service en campagne ?

R. - Oui.

Q. -"Dans les écoles de la Jeunesse Hitlérienne, surtout dans les écoles de tir et dans les écoles des dsitricts 30.000 chdfs sont en traind'être instruits pour le service en campagne". Un accord que vous aviez fait degait à peu près doubler le chiffre; ensuite vous montrez comment ces personnes sont logées. Ceci a sûrement quelque chose à voir avec votre programme d'instruction de tir, n'est-ce pas ?

R. -Je l'ai justement expliqué avant de l'avoir vu.

Q. - Oui, je vous avais mal compris .J'avais compris que vous disiez que ceci n'avait rien à voir avec cela.

H0575 - 0083

L.C. 12
24 mai 1946
15 à 16 h.

R.- J'ai dit que la questiondu tir avait une proporition égale à celle du tir sur terrain, mais là non plus il ne s'agit pas de forces, mais de chef de lajeunesse pour en faire des officiers. Il ne s'agissait pas d'une formation militaire mais simplement de la formationpossible de chefs de jeunesse qui durait peut-être trois semaines, je ne sais plus au juste, et après on les envoyait à leur formation. Pendant ce temps on ne peut pas former un jeune homme de 16 ans pour en faire un soldat. Ce n'était pas monintention.

Q. -Vous ~~me demandez cela~~ dites que vous avez fait cela enaout 1939 sans penser à la guerre? c'est sérieux ?

R. - Je suis parfaitement sérieux en disant que je ne savais rien de la guerre qui allait venir, je vous l'ai dit hier.

Q. - Keitel le savait.

R. - Je ne crois pas nonplus que le feld maréchal Keitel ait établi cet accord,mais c'est certainement un de ses collaborateurs qui a du le rédiger avec Stellrecht. Si cela avait eu une signification quelconque pour la guerre, il est certain qu'on ne l'aurait pas conclu enaout 1939, et qu'on ne l'aurait pas publié dans un journal officiel.

Q. - Regardez le ler paragraphe et lisez; vous allez voir le but de cet accord. :"D'accord avec le commandant de la Wjermacht, les chefs de la Jeunesse du Reich, un accord a été conclu qui représente le résultat d'une coopération rapprochée entre Keitel et le Chef de la Jeunesse pour le Reich allemand von Schirach, et prévoit la collaboration

~~de~~

H0575 - 0084

de la Whermacht dans l'instruction militaire de la Jeunesse Hitlérienne."

Je ne vois rien du tout là-dedans qui figure à propos des courses de cross ou autre chose.

R. - Je vais vous expliquer quelque chose. Vous vous souvenez de ce qui ne fait pas partie du texte de l'accord, mais représente les commentaires du rédacteur de cette procèdure.

Q. - Comme je vais laisser cela la Cour décidera si cela a du rapport avec le sport ouavec l'instruction militaire. C'est du reste le moment indiqué pour suspendre l'audience.

-suspension d'audience de 15 m.

THE MARSHAL.- Plaise au Tribunal nous sommes informés que le défenseur Raeder n'assistera pas à l'audience.

M. DODD. - Etes-vous d'accord pour dire que de temps en temps des membres de la jeunesse hitlérienne chantaient des chansons et se comportaient d'une manière qui était hostile aux organisations religieuses ?

R. - Peut-être que quelques membres isolés de la Jeunesse Hitlérienne se sont comportés ainsi dans les premières années du National Socialisme, je ne le contesterai pas , mais je voudrais pouvoir donner unecourte explication à ce sujet.

H0575 – 0085

L.C. 14
24 mai 1946
15 à 16 h.

Au cours des premières années, j'ai reçu des millions de jeunes gens venus des organisations marxistes de jeunesses et iln'était pas possible bien entendu dans l'espace de deux ou trois ans, voire quatre, de les discipliner d'une façon complète, mais je crois pouvoir dire qu'à partir dunè certaine périodè probablement à partir de 1936, de telles choses ne se sont plus produites.

Q. - Nous pourrions dire en tout cas, qu'en 1935 toutes sortes de choses se sont produites. ON chantait des chansons telles que, par exemple :" Nous voulons être des païensé. Est-ce que vous avez entendu parler de ces choses qui sont venues à l'attention du Ministre de la Justice ou bien du Procureur de Baden ?

R. - Non.

Q.- Saviez-vous qu'ils chantaient des chansons publiées dans les livres "Blut et Ehre", chanson qui était la suivante :"nous voulons tuer les prêtres". Vous connaissez cela ?

R. - Il s'agit de chansons qui procèdent de la dernière guerre. Les mouvements de jeunesse chantaient cela bien longtemps avant la première guerre mondiale.

Q. - Mais êtes-vous d'accord pour dire que les membres de votre organisation le chantaient en 1934, 1935, et que lorsque des objections ont été faites à ce sujet, ils ont opposé des objections ?

R. - Je sais quecette chanson qui, comme je l'ai déjà dit, est une vieille chanson de la guerre de Trente Ans, a été chantée de loin en loin par la Jeunesse dans les

H0575 - 0086

années 1933 et 1934. J'ai essayé de supprimer cette chanson à cause des plaintes qui ont été formulées à ce sujet, cela je puis le dire.

Q. - Je ne crois pas que nous ayons clairement compris que ces chansons ont été rédigées dans unlivre spécial qui aurait été publié à cette époque ?

R. - C'est possible parce que ce livre est imprimé depuis longtemps dans tous les recueils de chansons de la jeunesse. C'est une chanson qui se trouvait dans les premiers recueils de chansons du Mouvement des Oiseaux Migrateurs de 1898.

Q. - Ce n'est pas cela qui m'intéresse, je ssaie d'établir dans votre livre de chansons, si cette chanson existait et si c'était une chanson telle que les autorités de l'Eglise ont fait des object ons qui sont allées jusqu'à certaines autorités. C'est important.

Je verse le document au dossier sous le numéro 375 PS.

Ce sont des extraits du journal du privé du Ministère de la Justice. Ce sera le document des Etats-Unis 858.

Q. - C'est une lettre du journal du Ministre de la Justice sur le Catholic vicar Wasmer. Il s'agit d'une enquête contre lui et il s'agit de savoir si on va prendre contre lui un jugement pénal, proposé par Rosenberg. L'eveque dans son sermon cite une chanson chantée par des jeunes gens. Le Ministre de la Justice continue à dire que ce prêtre catholique a également cité des extraits d'un livre de chansons publié par Baldur von Schirach et le texte en est le suivant :" Nous voulons..... nous voulons

L.C. 16
24 mai 1946
15 à 16 h.

H0575 - 0087

tuer les prêtres." et ensuite ila cité un texte au sujet de Rosenberg, et c'est pour cela que ce reproche a été intenté. Tout ce que je vous demande ici, c'est : vous admettez que les personnes qui critiquaient ces chansons ont été l'objet de poursuites ? Vous nous avez dit que vousn'aviez jamais rien fait directement contre les églises protestantes ou catholiques.

R. -Je voudrais dire quelque chose à ce sujet. Cette chanson est le refrain de "Kyrieleis".; c'est une chanson qui se trouve malheureusement contenue dans le recueil Bood et Honneur. Je ne pense pas que despoursuites aient été faites contre l'auteur de cette chanson, c'est la première fois qu'on en parle.

Q. - p. 180 ~~xxxx dixxxx~~ du même journal onparle de l'Archevêque ~~dxxlxxxxxx~~ de Paderborn qui demandait le 6 juin qu'on fasse quelque chose pour ce genre d'action, pour l'arrêter. et ily a une vilaine petite chanson qu su,et d'unmoine que deux jeunes gens chantaient.

Ensuite, on voit ce qui est arrivé à l'Archevêque. comment la jeunesse hitlérienne l'a traité. On dit qu'il s'agissait du chef de la Jeunesse hitlérienne qui était en vêtement civil. Vous voulez dire que vous n'avez jamais entendu parler de cette chansonlà ?

R. - Oui, je connais cet incident. Je me rappelle le nom du chef compétant,un homme du nom de Vanganke,je l'ai convoqué et lui ai fait des observations.Cela m'a occupé longuement. C'était unincident très grave qui avait ému la po-

H0575 - 0088

pulation à un moment donné., une chanson fait allusion à des incidents qui s'étaient produits dans la chanson que vous avez citées à cause du marché noir des devises qui auraient été faite par certains ecclésiastiques.

Voilà la raison de cette chanson satirique contre le Clergé.

A; - Je voudrais dire en conclusion que j'ai condamné 'attitude de ces chefs de la jeunesse et cela d'une façonclaire et sans équivoque. Tous ces incidents se produisent au cours des années cou comme je l'ai déjà dit j'avais accepté dans mon union une quantité de jeunes gens qui procédaient d'une éducation tout à fait différente.

Q. - Très bien, passez à la p.28. Vous verrez ~~xxxxx~~ qu'on parle d'unprêtre Heinrich Mueller. L'accusé avait déclaré dans le cercle du clergé catholique que la chose suivante avait été chanté par la jeunesse hitlérienne à la réunion du parti de 1934.

"Nous sommes l'heureuse jeunesse hitlérienne
~~nous avons les vertus chrétiennes~~
Nous n'avons pas besoin des vertus chrétiennes
Car notre Fuehrer Adolph Hitler
Est toujours notre maitre.

Non, personne, ne peut nous empêcher
de nous sentir toujours les enfants d'Hitler."

R.- Je n'ai pas trouvé l'endroit, je m'excuse.

Q.- Je pense que vous vous rappelez cette chanson, de toute manière. Vous vous rappelez cette ligne :" Nous ne suivrons pas le Chrust,mais.... "

R.- Cette chanson, je la vois ici pour la 1ère fois

H0575-0089

je ne la connais pas.

Q.- Très bien, je ne vais pas continuer à la lire, mais vous remarquerez que dans un passage du journal le dernier paragraphe on dit : "L'autorité du Procureur du Ministère Public regarde que la chansonen questiona été lue et communiquée par ~~le chef des cercles~~ cercles de jeunesse hitlérienne, mais pense que la chanson a été chantée à une réunion du parti, mais peut-être desapprouvée".

R. - On dit;

Je ne suis pas un chrétien, je ne suis pas uncatholique"

et c la indique bien que ce n'est pas une chanson des jeunesses hitlériennes, car si la jeunesse hitlérienne a pu chanter cette chanson, je le regrette, le déplore, mais au Con rès du Parti de 1934, je puis affirmer que cette ~~chanson~~ chanson n'a pas été chantée à unefête de la Jeunesse, car tous lesprogrammes de la jeunesse à ce congrès du parti, je les ai supervisé moi-même. Je ne connais pas cette chanson je ne l'ai jamais entendue, je n'en connais pas le texte.

Q. - Vous remarquerez la dernière ligne : "Prenez-moi avec vous".

Voyez-vous la seule chose qui importe, c'est que certainement ilest important pour le Ministère Public de vous entendre dire que vous, le chef de la Jeunesse vous ne saviez pas qu'il y avait des difficulés entre les ~~partis~~ organisations de la jeunesse.en Allemagne et les églises ?

R. - Je peux dire que dans la jeunesse il y a une période de la conquête et de la pression, et que cette période d'émotion romantique a été particulièrement

H0575-0090

grave dansl'année même où cette jeunesse a pénétré dans notre organisation. On ne peut pas prétendre qu'en quelques mois cette jeunesse pouvait être éduquée suffisemment, et il est évident que du moment où un groupe de jeunes gens provenait à notre union en provenance d'une autre union marxiste et athée, il est possible qu'il eut chanté de telles chansons

Q.- Voyons ce que vous faisiez en I937. Vous connaissez la publication "Discipline et travail" honneur et joie". Vous connaissez ce livre qui était à l'usage des camps de jeunesse ?

R.- Je voudrais le voir.

Q;- Je voudrais vous demander si vous savez ce dont je parle.

R;- Je ne connais pas toutes nos publications à fond publiées ici, je n'ai pas le livre sous les yeux, je ne peux pas le dire.

Q.- Très bien. Je prends note de votre réponse selon laquelle vous ne connaissez pas ce livre si vous ne le voyez pas. Eh bien, je vais vous le montrer. Ce livre, entre autres, contient le programme d'une semaine dans un de vos camps. De nouveau je vous poserai une question et peut-être pourrons-nous la résoudre.

N'est-ce pas un fait que dans vos camps vous essayiez de rendre HITLER et Dieu plus que des partenaires, et que vous essayiez particulièrement de diriger l'attitude religieuse des jeunes envers la croyance qu'HITLER était envoyé sur la terre par Dieu et était considéré comme une divinité en Allemagne ?

Répondez d'abord à cela et ensuite nous en viendrons au programme.

H0575-0091

Q.- Est-ce vrai que dans vos camps vous essayiez de rendre HITLER et Dieu vos partenaires et que vous essayiez de faire croire aux jeunes gens qu'HITLER XXX avait été envoyé sur la terre par Dieu et qu'il avait été élu XXXXX par Dieu comme Chef de l'Allemagne ?

R.- Non, une comparaison entre HITLER et Dieu n'a jamais été établie par moi. J'ai vu en tout temps un blasphème dans une pareille comparaison. Lorsque je croyais en HITLER, je voyais en lui un chef envoyé par Dieu, c'est exact. Je crois que l'on peut considérer tout grand homme de l'histoire - et c'est ainsi que je considérais naguère HITLER - comme un envoyé de Dieu.

M. DODD.- Voilà le document 2436-PS, pièce des USA 859. Je n'ai pas l'intention de le lire en entier avec vous, mais je voudrais attirer votre attention sur certains points en particulier.

D'abord, à la page 64 il y a les noms des personnes que l'on considère comme noms de ralliement pour la journée. Ce sont tous des héros politiques ou historiques de l'Allemagne?

R.- Arminius, Geiserich, Braunschweig...

Q.- Vous n'avez pas besoin de les lire tous. Je crois que vous pouvez répondre simplement. Je vous demande si c'étaient des héros politiques ou militaires de l'Allemagne?

R.- Je ne sais pas si l'on peut appeler le Prince Louis-Ferdinand de Prusse simplement un héros de guerre. Il était assurément dans une égale mesure un artiste et un officier.

Q.- Très bien ; alors vous répondez négativement. Passons à la page 70. C'est la cérémonie du Dimanche matin. C'est à la page 70, vers la fin. Je crois que nous pouvons nous référer à ce que vous avez dit de ROSENBERG :

"S'il n'y a personne pour faire la cérémonie..." - il

H0575-0092

faut lire les extraits des ouvrages de ROSENBERG... Vous y êtes ?.. Vous maintenez toujours que ROSENBERG et ses oeuvres n'avaient rien àffaire avec votre Jeunesse Hitlérienne ? Vous disiez au contraire que, pour le sermon du Dimanche matin, les jeunes pourraient écouter les péroles de ROSENBERG ?

LE PRESIDENT.- Vous avez dit que c'était à la page 70 ?

M. DODD.- Non, M. le Président, c'est à la page 70 du texte allemand

C'est peut-être à la page 71 de votre texte, M. le témoin. Vous trouverez facilement. Vous n'y êtes pas ?

R.- Oui, c'est à la page 71 du texte allemand. Il s'agit d'un des innombrables manuels de culture. Oui, ~~kkx xxxgkk~~ l'auteur de ce manuel des précisément un délégué qui se rendait deux fois par an à ces conférences d'éducation que présidait ROSENBERG et qu'il cite une pareille chose aux jeunes ne signifie exactement rien, n'est-ce pas ? Cela ne prouve absolument rien ?

Q.- Permettez-moi de vous poser une question à ce sujet ? Est-ce qu'il y a une phrase ici relativement à un service religieux, à un chapelain ou à un prêtre. Dites au Tribunal où cela se trouve ?

R.- Je tiens à dire que cela ne contient rien de tel.

Q.- Donc c'est votre programme pour le Dimanche matin?

R.- La Jeunesse Hitlérienne est une jeunesse de l'Etat et mon but était la séparation de l'éducation de la jeunesse de l'Eglise et de l'Etat. Le garçon qui voulait aller à l'église pouvait s'y rendre après cette cérémonie qui se tenait dans un camp. Après cette cérémonie il pouvait aller à la messe ou au culte protestant, et les dimanches où il ne se trouvait pas dans son camp - le camp ne durait que trois semaines - il était parfaitement libre de rester chez

H0575 - 0093

24 Mai 1936. 1 6hs-17hs.

lui, chez ses parents, ou de visiter l'église avec ses parents ou avec d'autres amis et connaissances.

LE PRESIDENT.- M. DODD, je crois qu'il serait équitable de dire que, juste avant les mots "page 71" il y a trois lignes qui pourraient se rapporter à la religion.

M. DODD.- Oui, M. le Président, c'est juste. J'allais en parler. Je peux en parler maintenant si vous le voulez.

LE PRESIDENT.- Non.

M. DODD.- Je voudrais attirer votre attention sur la page 89 ou 90 de votre texte et sur la page 6 du texte anglais.

Vous remarquerez... je n'ai pas besoin de lire tout cela, mais je crois que vous serez d'accord pour dire qu'il s'agit là de Juifs et d'autres partis politiques en Allemagne. On parle d'"Isidore" dans la première ligne et ensuite on dit : "C'est à ce moment-là que Michel était un pauvre esclave. C'était un juif. Les chefs de jeunesse disent que le nez d'Isidore doit être profondément exagéré. Les Allemands décrivent les communistes comme des lutteurs de barricades fous. Le Parti du Centre a un bonnet de Jésuite et le réactionnaire a un haut-de-forme."

Ne vous souvenez-vous pas de tout cela ?

R.- A la page 89 ?.. Je n'ai pas trouvé ce texte que vous venez de citer.

Q.- Je me suis probablement trompé de page. Je m'excuse. C'est à la page 155. Ce que je voulais, c'était vous demander si vous saviez quelque chose de ce programme établi pour les jeunes gens que vous aviez en garde.

R.- Je voudrais dire quelque chose à ~~xx~~ propos de ce livre. J'ai écrit la préface. Je prends la responsabilité de son contenu. Je ne l'avais pas lu dans le détail au

H0575-0094

préalable. Je ne veux pas contester que, dans les camps, dans le cadre du cirque de camp comme nous l'appelions, des daricatures politiques étaient présentées.

Q.- Vous savez qu'un de vos jeunes gens a écrit à STREICHER une lettre disant qu'ils avaient représenté cette ballade. Je vous dis cela pour vous prouver que c'est arrivé effectivement et qu'un de vos jeunes gens a écrit à STREICHER à ce propos.

Enfin à la dernière page du texte anglais il s'agit du Dimanche 19 Juillet. Je crois que c'est à la page 189 de votre texte. Les mots de ralliement pour la journée étaient les suivants : "Notre service à l'Allemagne est le service divin", et c'était un slogan que vous employiez d'autres Dimanches aussi.

Ensuite, à la page 70 de votre texte, vous dites que cette cérémonie du Dimanche matin ne permet aucune discussion sur des points de vue confessionnels, mais qu'elle doit consolider l'idéologie du Chefdu Parti.

Est-ce que vous avez jamais fait allusion à Dieu ? Non, vous avez toujours parlé de HITLER et de chefs du Parti, n'est-ce pas ?

R.- Pourriez-vous me mentionner encore une fois le passage auquel vous faites allusion? Je n'y suis pas.

Q.- Très bien.C'est à la page 70, juste au bas de votre page 70.

R.- Oui, il dit là qu'il n'y a aucune discussion. Il s'agit simplement d'expliquer et de renforcer l'idéologie du Führer et sa conception de l'univers. Mais cela ne veut pas dire que HITLER ait été comparé à Dieu. Je crois qu'au cours de ma réponse de tout à l'heure j'ai exposé clairement mon attitude à cet égard.

Q.- Très bien. Votre résolution de l'éducation... à la page 148... Vous rappelez-vous de cette déclaration ?

"Le drapeau du IIIème Reich..."... Je vais recommencer

.../..

H0575-0095

toute la phrase...:

"Le service en Allemagne nous semble être le service de Dieu. Le drapeau du IIIème Reich nous semble être son drapeau et le Führer du peuple semble être le sauveur choisi par lui. C'est lui qui nous sauve de la calamité dans laauelle la République allemande a déjà été plongée".

R.- Je voudrais bien voir le texte dans la version originale.

Q.- Très bien, si vous le voulez.

R.- J'ai écrit là : "Nous considérons que nous servons le Tout-Puissant lorsque, avec nos jeunes forces, nous rendrons de nouveau l'Allemagne unifiée et grande. Nous ne voyons rien dans notre loyalisme vis à vis de notre patrie qui pourrait signifier une contradiction entre Sa volonté éternelle. Bien au contraire le service de l'Allemagne nous apparaît comme étant un service sincère et plus authentique que le service de Dieu. Le drapeau du IIIème Reich est pour nous Son drapeau et le Führeur du peuple nous apparaît comme celui qui a été désigné par le Sauveur pour nous sauver de la calamité et du péril dans lequel les parties les plus pieuses de la ~~xxxxx~~ défunte République allemande nous ont déjà plongés".

J'ai écrit cela. J'admets qu'il n'y a absolument rien là qui puisse représenter une déification du Führer. J'ai vu dans le service de la patrie un service de Dieu.

Q.- Très bien. C'est là votre réponse. Passons à quelque chose d'autre.

Je voudrais vous montrer la déclaration de STREICHER qui a déjà été montrée au Tribunal. Je crois que cette déclaration a été lue mais non versée au dossier. Est-ce que vous connaissez cette lettre adressée aux filles et aux garçons des Jeunesses Hitlériennes en 1936, où l'on parlait des Juifs en ces termes : "Tous les dimanches soirs, le chef de notre

H0575 - 0096

hôtel présente une pièce au sujet des Juifs avec ses marionnettes".

Je voulais simplement savoir si vous aviez connaissance de cela ?

R.- Je voudrais dire à ce propos que cet hôtel de la jeunesse nationale-socialiste n'était pas une institution de la jeunesse hitlérienne. Je crois qu'il s'agit d'un jardin d'enfants ~~xx~~ ou d'une autre organisation de la NSV. C'est là une des lettres typiques telles que le rédacteur du Stuermer les sollicitait afin de pouvoir en faire sa propagande;

Q.- Un moment. N'avez-vous pas pris toutes les auberges de la jeunesse en 1933 ?

R.- Oui.

Q.- Alors, que voulez-vous dire en déclarant qu'en 1936 cette auberge de jeunesse n'appartenait pas à l'organisation des Jeunesses Hitlériennes ?

R.- Cela s'appelle "Jugend Heimstaette", c'est-à-dire "Foyer de jeunesse",et non pas "Jugend ....." qui serait "Auberge de la jeunesse". La Heimstaette devait être probablement un organisme de la NSV oudes organisations féminines. Moi je ne connais que les ~~xxxxxx~~ auberges de la jeunesse ou les homes de la jeunesse.

Q.- Cela ne vous semble-t-il pas être une coïncidence curieuse que dans un de vos camps de jeunesse vous ayiez proposé une pièce décrivant le Juif avec un grand nez, etc.. et dans le camp de jeunesse un jeune homme écrit à STREICHER disant que les jeunes gens et jeunes filles ont vu une telle représentation ?

R.- Ce n'est pas un camp de jeunesse dont il est question ici.

Q.- Si telle est votre réponse, je l'accepte.

R.- Je ne veux pas contester que ce jeu de marionnettes ait pu avoir lieu ou que cette lettre a été écrite, mais je

.../..

H0575-0097

24 Mai 1946. 16hs-17hs.

trouve que la relation de cause à effet est tirée par les cheveux.

Q.- Vous trouvez que le rapport relativement à la ridiculisation des juifs est tiré par les cheveux ?

R.- Non, je conteste simplement qu'il y a eu ici une institution des jeunesses hitlériennes. Je crois qu'il s'agit vraiment ici d'une sorte de jardin d'enfants de la NSV.

Q.- Votre explication est telle que tous les jeunes gens en Allemagne ont vu une de ces représentations. En tout cas je voudrais discuter ce qui suit.

Ce matin, votre avocat vous a parlé de la confiscation des monastères en Autriche, à Klosterneuburg, n'est-ce pas ?

R.- Nous avons parlé ce matin du Palais du Prince SCHWARZENBERG. Ce n'était pas un couvent, mais la propriété d'une personne privée.

Q.- En tout cas le document que le Dr. SAUTER a mentionné était le R-146, USA 678, et l'on disait qu'il fallait confisquer des propriétés de l'Eglise en Autriche. Ceci fut signé par BORMANN, et dans ce document il y avait également une lettre de LAMMERS déclarant qu'il y avait eu des discussions relativement à la question de savoir si la propriété d'église saisie devait appartenir au Reich ou si elle devait rester dans votre Gau. Vous vous rappelez cela, n'est-ce pas ? et vous avez donc saisi ces monastères en 1941, le couvent de Neuburg, n'est-ce pas ?.. Vous savez de quoi je veux parler ?

R.- Oui, je sais. Il s'agit là d'un lieu de pélerinage connu, Klosterneuburg, le couvent de Neuburg. Il devint profane et servit à recueillir les oeuvres d'art de différents musées d'histoire et d'art.

Q.- Oui, mais quelle excuse aviez-vous pour confisquer

H0575 - 0098

ce monastère à cette époque ?

R.- Il m'est difficile de donner des faits précis au sujet de cette affaire. Je crois qu'il y avait très peu de religieux dans ce couvant, que l'immense bâtiment n'était pas utilisé pratiquement et que nous avions besoin d'un agrandissement de notre territoire pour une école de vignerons de l'Etat pour la culture de vignobles. Je crois que c'était pour cette raison là qu'on a sécularisé ce couvent.

Q.- Je voudrais vous prier de regarder le document 3927-PS, et je voudrais que vous vous rappeliez que vous avez dit au Tribunal ce matin que vous avez arrêté la confiscation des églises et des propriétés des églises en Autriche. Je vous prie de vous rappeler votre témoignage lorsque vous regarderez ce document.

LE PRESIDENT.- Avez-vous versé ce document au dossier, M. DODD ?

M. DODD.- Oui, M. le Président, je désire le faire. C'est la pièce des Etats-Unis 861. Ce document 3927-PS deviendra la pièce USA-862.

La première page de ce document montre que c'est secret. C'est une lettre datée du 22 Janvier 1942 et adressée à DELLBRUEGGE à votre organisation à Vienne. On y voit qu'il y a la possibilité de recevoir une école Adolf HITLER, que la ville de Hambourg désire également obtenir. Le monastère de Klosterneuburg devrait être envisagé pour l'établissement de l'école Adolf HITLER à Vienne, et ceci est signé par SCHARIZER. La communication en annexe est un message télétypé de BORMANN.

A la page suivante vous verrez que c'est daté du 13 Janvier. BORMANN déclare que c'est strictement confidentiel:

"On a découvert que la population ne fait pas preuve d'indignation lorsque les couvents sont employés pour des buts qui paraissent d'une manière générale appropriée."

.../..

H0575 – 0099

24 Mai 1946. 16hs-17hs.

On parle ensuite des maisons de repos, des instituts d'éducation ou des écoles Adolf HITLER. C'est daté du 13 Janvier. Or votre fonctionnaire a écrit à la date du 24 Janvier.

Passez à la page suivante. Vous y trouverez un rapport de la Gestapo relativement au monastère, en date du 23 Janvier 1941. C'est adressé à votre adjoint DELLBRUEGGE, Je voudrais que vous regardiez les mots suivants : "Ordre en date du 23 Janvier 1941". Apparemment quelqu'un de votre organisation, vous ou votre adjoint, avait oralement demandé à la Gestapo de faire un rapport sur ce monastère, le même jour que vous avez écrit à Berlin demandant que l'on considère cela comme une école hitlérienne, n'est-ce pas ?.. une école Adolf HITLER.?

Il y a des inculpations contre les habitants de ce monastère dans les rapports de la Gestapo, mais je vous demande de passer plus loin et vous verrez que vous avez écrit un ordre pour la prise de ce monastère, le 22 Février 1941, pour en faire une école Adolf HITLER. Si vous voulez, je peux vous montrer que cet ordre porte vos initiales, l'original naturellement. C'est à la page 15 et 16 de votre photocopie.

Vous avez trouvé un prétexte pour vous emparer de ce monastère, n'est-ce pas, lorsque vous l'avez voulu pour établir une école Adolf HITLER, et vous n'aviez pas de justes motifs pour vous en emparer. Et vous avez fait établir un rapport par la Gestapo. Puis vous n'avez plus jamais fait allusion aux raisons que la Gestapo avait alléguées.

R.- Il va sans dire que j'attachais la plus grande importance, étant donné que j'étais moi-même le chef de nos écoles, à arriver à établir une école allemande à Vienne comme ailleurs ; mais le fait de vouloir transformer Klosterneuburg en une école Adolf HITLER, j'en ai probablement parlé de la

.../..

H0575-0100

façon la plus fugitive avec ce M. SCHARIZER, mais quoi qu'il en soit jamais Klosterneuburg n'a été transformé en école hitlérienne.

Q.- Non, mais on ne l'a jamais non plus rendux à l'Eglise ?

R.- Non. Nous voulions transformer ce couvent parce que les locaux des musées de Vienne n'étaient pas suffisants pour les collections innombrables d'oeuvres d'art qui s'y trouvaient. Il fallait trouver un musée supplémentaire accessible au public dans le cadre de ce couvent, et nous avons commencé à le faire. Nous avions d'ores et déjà, dans ce couvent, une grande quantité d'oeuvres d'art. D'autre part, les caves extrêmement bien construites de ce couvent auraient été un abri très sûr pour les oeuvres d'art que nous devions protéger contre les attaques aériennes. C'est pourquoi nous avons dû saisir, réquisitionner cet immeuble, mais l'idée d'établir dans ce couvent une école Adolf HITLER, bien qu'il soit possible que j'en aie parlé fugitivement avec l'un ou l'autre de mes collaborateurs, fut ensuite abandonnée par moi, tout d'abord parce que je n'aurais pas été d'accord pour qu'une école Adolf HITLER fût installée dans un endroit sacré et ensuite parce que le couvent était destiné à une autre utilisation. Je ne puis en dire davantage sur ce point.

Q.- Vous avez donné la date de cette transaction et de la communication de BORMANN. Quand avez-vous découvert pour la première fois que BORMANN était opposé à la religion, à l'Eglise ? car vous avez déclaré au Tribunal qu'il l'était.

R.- BORMANN...

Q.- Dites-nous seulement quand vous l'avez découvert.

R.- J'étais précisément sur le point de le faire. Cette attitude antireligieuse de BORMANN s'est révélée de la façon

H0575-0101

24 Mai 1946. 16hs-17hs.

xxxx la plus exacte en 1943, mais les premiers signes apparurent déjà au début en 1937.

Q.- Ce télégramme était daté de 1941 ?

R.- 1941.

Q.- M. le témoin, quand avez-vous commencé pour la première fois cette transaction avec HIMMLER ?.. HIMMLER, pas HITLER..

R.- En 1929 j'ai fait la connaissance de HIMMLER. Oui, en 1929. J'ai fait un jour une visite à la direction du Parti et HIMMLER était à ce moment là chef de la propagande du Parti; c'était notre première rencontre.

Q.- Ce n'est pas là ce que je voulais savoir. Je voulais savoir quand vous et vos organisations de jeunesse avez commencé à faire des affaires avec lui pour la première fois. En disant "affaires" je veux dire des arrangements comme, par exemple, le recrutement des jeunes gens pour les brigades de tête-de-mort.

R.- Je crois que j'ai déjà expliqué ce matin que, dans l'accord dont je n'ai pas en ce moment l'année précise en mémoire, au sujet de mon service d'ordre latéral des jeunesses, il y a à voir le premier accord avec HIMMLER. Au reste il ne s'agissait pas d'une assurance d'effectifs en vue/des Unions de la Tête de Mort mais d'une façon générale pour les organisations policières, pour les troupes que l'on appelait les "Verfuegungstruppen" de la police.

Q.- Combien de temps avez-vous continué à envoyer des jeunes gens de votre organisation de jeunesse aux SS ? Quel est la dernière date à laquelle, d'après vos souvenirs, ce programme a été exécuté ?

R.- Je n'ai pas poussé artificiellement des jeunes gens vers les SS, mais j'ai autorisé les SS comme toutes les autres organisations à faire leur propagande à l'intérieur de la jeunesse et leur recrutement.

.../..

H0575-0102

Q.- Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Je vous ai demandé à quelle date au plus tard vous avez effectivement aidé HIMMLER à obtenir des candidats, des jeunes gens allemands par l'intermédiaire de votre organisation de jeunesse. Je ne vous demande pas une date exacte, mais une date approximative.

R.- A partir de 1940 je me suis toujours efforcé de faire entrer la jeunesse dans les formations de l'armée. Les SS, les Waffen SS faisaient une propagande de recrutement extrêmement forte à l'intérieur de la jeunesse et celle-ci s'est prolongée jusqu'aux derniers jours de la guerre. Je ne pouvais pas empêcher ce recrutement.

Q.- Et vous saviez à quel usage ces jeunes gens étaient affectés à la fin de la guerre, n'est-ce pas ?

R.- Je savais que toute la jeunesse qui était incorporée ou qui se présentait comme volontaire allait combattre.

Q.- Je parle de quelque chose de différent du combat. Vous saviez ce qui se passait à l'Est et vous saviez qui étaient les gardes des camps de concentration, n'est-ce pas ?

R.- J'ai dit ce matin ce que je savais des événements de l'Est. Le fait que des jeunes gens se présentent en temps de guerre aux Waffen SS et qu'ils sont utilisés à garder des camps de concentration était ignoré de moi.

Q.- Vous ne saviez pas qu'on les envoyait comme gardes là-bas, bienque vous ayiez visité deux de ces camps vous-même?

R.- C'étaient des armes qui n'appartenaient pas aux Waffen SS.

R.- Oui, je sais, mais votre affaire avec HIMMLER spécifiait qu'il s'agissait de recrutement pour les unités de Tête-de-Mort SS ?

R.- Lorsque je conclus cet accord, je ne savais pas que les Unions à la Tête-de-Mort seraient chargées essentiellement de garder les camps de concentration. En outre je considérais

.../..

H0575-0103

24 Mai 1946. 16hs-17hs.

à cette époque les camps de concentration comme quelque chose d'absolument normal. D'ailleurs je l'ai dit ce matin.

Q.- Vous avez dit au Tribunal hier que c'est en 1944, je crois, que vous avez découvert le fait de l'extermination et je voudrais vous parler de cela un peu, ou tout au moins vous poser quelques questions.

La première question sera : Commentavez-vous découvert cela ? Est-ce seulement par l'intermédiaire de cet homme Colin ROSS ?

R.- J'ai dit que j'ai appris la chose par Colin ROSS et que, d'autre part, j'ai posé de nombreuses questions à toutes les personnes que j'étais en mesure d'atteindre afin de connaître quelque chose de précis à ce sujet.

Q.- Réellement je vous ai demandé si une autre source avait contribué à vous faire savoir. Vous pouvez répondre très simplement. Nous savons que vous l'avez découvert par l'intermédiaire de ROSS. Y avait-il encore quelqu'un d'autre ?

R.- Je voulais précisément ajouter,en répétant ce que j'ai dit ce matin, que je voulais savoir exactement.

LE PRESIDENT.- Excusez-moi, je n'entends pas. Pourriez-vous répéter la question ? La dernière chose que j'ai entendue, c'est qu'il a posé des questions à toutes les personnes qu'il pouvait trouver.

Q.- Oui, merci, M. le Président.

Et vous avez découvert par l'intermédiaire de beaucoup de personnes ce qui se passait en fait d'extermination à l'Est ?

R.- Pratiquement je ne pouvais rien savoir. La plupart des gens que j'interrogeais ne savaient rien et les seules choses exactes je les ai apprises sur le Warthe Gau, c'est-à-dire sur la région de la Wartha.

.../..

H0575-0104

Q.- En réalité vous aviez des rapports réguliers au sujet de l'extermination des Juifs, n'est-ce pas ?.. des rapports écrits, je veux dire.

R.- Ces paroles - dont deux ont été évoquées ici dans cette salle du Tribunal - ont été adressées à un rapporteur du Commissariat de la Défense du Reich. Ce rapporteur a transmis ces exemplaires et on les a transmis au commandant du service d'ordre de la police. J'ai regardé l'exemplaire qui a été présenté ici dans le cas de KALTENBRUNNER, mais auparavant je ne l'avais pas eu en mains.

Q.- Vous voulez dire que vous ne saviez pas que cela parvenait à votre bureau ?

R.- Je n'avais pas vu dét exemplaire. Mon bureau était le bureau central et non pas le bureau du Commissaire de la Défense du Reich. Les affaires du Commissaire de la Défense du Reich étaient destinées administrativement au Président du gouvernement et il y avait chez moi un rapporteur qui s'occupait de ces affaires ; mais la poste pour moi arrivait au bureau central.

Q.- Vous étiez le Commissaire du centre du Reich pour ce district ?

R.- Oui, parfaitement.

Q.- C'était un rapport SSXd'une nature tout à fait confidentielle, n'est-ce pas ?

R.- Je ne sais pas combien d'exemplaires ont été distribués de ce texte. Je ne saurais le dire.

Q.- 100 ?

R.- Oui, 100 exemplaires environ.

Q.- Et vous avez reçu l'exemplaire n° 67 ?

R.- Ces exemplaires xxxxxx, comme je l'ai vu par l'original qui m'a été soumis, ne m'étaient pas adressés à moi-même

.../..

H0575-0105

mais à un homme de mon service, à un certain M. FISCHER.

Q.- Et qui était M. FISCHER ?

R.- J'ai déjà dit ce matin que ce M. FISCHER ne m'est pas connu, que je ne sais pas qui il est. J'imagine que c'est un rapporteur du Président du Gouvernement, un rapporteur pour des affaires ayant trait à la défense du Reich.

Q.- Je vais vous montrer certains documents de votre propre dossier.

Nous n'avons pas une traduction intégrale, M. le Président, parce que certains de ces documents ont été trouvés trop tard ; mais je crois que vous serez prêt à reconnaître que cet original provient de vos dossiers, et dans ces documents vous trouverez... - je vous dirai la page -.. quelque chose qui rafraîchira votre mémoire au sujet de la personnalité du Dr. FISCHER.

A la page 29, je crois, vous trouvez le nom de personnes qui se trouvent dans le Comité de la Défense du Reich, et vous y trouvez le nom de FISCHER à côté de celui du général STUELPNAGER, du Major-Général GAUTIER, du Dr. FORSTER. Vous y êtes ?..

C'était là votre Conseil de la Défense du Reich devant lequel vous paraissiez de temps en temps et qui vous faisait un rapport fréquemment, et je crois qu'il s'agit de ce document.

R.- Un instant, s'il vous plaît. Voulez-vous me donner la page, je vous prie ?

Q.- C'est à la page 29. C'est un memorandum daté du 28 Septembre 1940.

R.- J'y suis maintenant.

Q.- Vous avez trouvé le nom du Dr. FISCHER ? On pense à lui comme candidat à votre Conseil de Défense. En tout cas à la fin c'est lui qui propose les autres.

LE PRESIDENT.- M. DODD, pouvez-vous aller un peu plus lentement ?

.../..

H0575-0106

24 Mai 1946. 16hs-17hs.

M. DODD.- Oui.

R.- Oui, je le vois. Il est au vingtième rang des noms mentionnés : Conseiller du Gouvernement, DR. FISCHER, rapporteur du Président du gouvernement en matière de défense du Reich. Par conséquent j'ai dû le rencontrer vraisemblablement au cours d'un de ces conseils. C'est probablement lui qui aura rédigé le procès-verbal, mais je ne crois pas pouvoir dire que je me le rappelle personnellement. Je dois le contester. Je ne peux me représenter personne sous le nom du Dr. FISCHER, mais je vois ici que c'est l'homme qui vraisemblablement était le rédacteur du procès-verbal au cours de ces réunions pour la défense du Reich. Il a un rang extrêmement bas. Il est simplement Conseiller du gouvernement et par conséquent je n'ai pas eu à le connaître.

Q.- A la page 31 de ce même document vous trouverez une autre mention de FISCHER, et cette fois-ci vos initiales apparaissent sur le document. C'est la liste des membres du Comité de Défense du Reich et il y a vingt personnes sur cette liste. Le dernier nom est celui de FISCHER et au bas de la page se trouvent vos initiales. Apparemment vous donnez votre approbation à la liste. Vous y êtes ?.. vous voyez cela ?

R.- Mais oui, bien sûr, je devais contresigner ~~xxxxxx~~ cette liste.

Q.- Vous deviez approuver les membres, n'est-ce pas ?

R.- Mais je ne veux pas prétendre non plus que je ne connaisse pas le Dr. FISCHER et je le reconnaîtrais peut-être s'il se présentait ici. C'est un fonctionnaire chargé de la rédaction du procès-verbal. Etant donné le nombre considérable de personnes qui se trouvaient à ces réunions, il ne m'a pas frappé particulièrement. En réalité j'ai assisté à fort peu de réunions ayant pour objet la défense du Reich, mais en tout cas je pense qu'il est évident qu'il ne m'a

.../..

H0575-0107

pas fait rapport à moi personnellement mais au Président du gouvernement.

Q.- Comment pouviez-vous ne pas le rencontrer ? A partir de 1940 vous étiez en contact régulier avec ce Comité de Défense du Reich. Nous avons certains documents - je peux vous les montrer - qui démontrent ce que vous avez dit devant ce Comité.

R.- Je dis qu'il a rédigé ce procès-verbal.

Q.- Certainement ; par conséquent vous l'avez vu à plusieurs reprises entre 1940, la date de ce dossier, et 1942, la date du rapport des SS sur l'extermination.? Apparemment pendant deux ans vous l'avez rencontré, et le premier rapport est daté de 1942 et il était l'un des vingt membres de votre Conseil ?

R.- Je crois qu'il faut tout de même que j'explique de quelle façon ce Comité pour la défense du Reich se trouvait constitué. Il y avait là un cercle de généraux. Il y avait là des Gauleiters, des officiers supérieurs. Il y avait les personnes qui se trouvent sur cette liste. Il y avait le représentant du service de munitions, le Dr. PUTT, un représentant de l'économie, et bien d'autres qui sont mentionnés ici. Dans ce grand cercle d'hommes que je saluais en arrivant, il y avait également un fonctionnaire chargé de la rédaction du procès-verbal, qui faisait partie des innombrables employés de mon service.

Ces commissions - vous vous en serez rendu compte - se réunissaient rarement. Le Dr. FISCHER me faisaitdes rapports assez rares. Il ne me présentait même pas les procès-verbaux ayant trait à ces réunions, mais les pleins pouvoirs incombaient à ce moment-là au Président du Gouvernement.

Q.- Vous pensez qu'Heinrich HIMMLER ou qué Reinhard HEYDRICH envoyaient ces rapports à des personnes inférieures

.../..

H0575-0108

en Allemagne ou dans ces Gaus, relativement aux'extermina-tions à l'Est ?

R.- Ces rapports, s'ils m'avaient été destinés, m'auraient été envoyés directement. Au reste j'ai dit ce matin que je ne conteste en aucune façon avoir eu connaissance d'exécutions de Juifs dans l'Est, mais évidemment plus tard. J'ai mis cela en liaison avec les événements de la guerre, mais les rapports eux-mêmes ne m'ont pas été soumis. S'ils m'avaient été soumis, ils porteraient une indication précise et spéciale qui mex les rendrait reconnaissables.

Q.- Bon. Naturellement ils sont adressés à vous par l'intermédiaire de FISCHER, mais je veux parler d'autre chose. Je prétends que vous avez reçu des rapports hebdomadaires. Ne les avez-vous pas reçus ? Qu'en dites-vous ?

R.- J'ai reçu une quantité infinie de rapports hebdomadaires de tous les services possibles et imaginables.

Q.- Non, je parle seulement d'un certain type de rapports. Je parle des rapports xxxxx venant de HEYDRICH et d'HIMMLER.x

R.- Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

Q.- Vous feriez mieux de regarder. Nous avons simplement xxxxxxxxxxxxxxxxxx 55 de ces rapports pour 55 semaines. Ils sont tous là et ils se suivent. Le Dr. FISCHER n'est pas impliqué dans ces rapports et certains de ces rapports portent le timbre de votre bureau, reconnaissant que le bureau a reçu cex rapportx, et la date à laquelle ce rapport a été reçu. Ce rapport prouve et parle de ce qui arrivait aux Juifs à l'Est.

R.- Tous ces rapports, je ne peux pas les regarder ici en ce moment. Ces rapports procèdent du chef de la police de sécurité au bureau du Commissaire pour la Défense. Je vois le premier document. Il n'est pas contresigné par moi. Mais

.../..

H0575-0109

je vois ici le signe du Président du gouvernement. Je n'ai pas reçu ces rapports, sans quoi il y aurait ici ma signature.

Q.- C'était le Dr. Mell BRUEGGE qui recevait ces rapports. C'était votre adjoint principal et je crois qu'il faudrait expliquer cela clairement au Tribunal. Vos deux adjoints étaient des Brigade Fuehrers SS, n'est-ce pas ?

R.- Je l'aurais mentionné sans que vous m'y forciez, que le Dr. Mell BRUEGGE était un des hommes de confiance de HIMMLER, mais je crois que...

Q.- Et il était votre adjoint principal. C'est cet argument là que je fais valoir, et votre deuxième adjoint était également un Brigade Fuehrer SS ?

R.- Je crois que cette constatation prouve exactement le contraire de ce que vous essayez de prouver contre moi.

Q.- Très bien. Je vais continuer tout à l'heure à parler de ces rapports, mais je voudrais vous demander d'abord si vous étiez en rapports amicaux avec HEYDRICH ?

R.- J'ai connu HEYDRICH et, lorsqu'il était protecteur du Reich à Prague et qu'il m'a adressé une invitation en tant que Président de la Société pour l'Europe Orientale, j'ai accepté cette invitation à un congrès qui avait lieu à Prague, mais des relations personnelles et étroites je n'en ai pas eu avec HEYDRICH.

Q.- Pensiez-vous qu'il était un bon fonctionnaire à l'époque où il terrorisait la Tchécoslovaquie ?

R.- J'ai eu l'impression que HEYDRICH - c'est ainsi qu'il s'est exprimé lors de mon séjour à Prague - menait une politique de bienfaisance et de compréhension notamment vis à vis de la classe ouvrière tchèque. Je voyais en lui au moment donné non pas le représentant d'une politique terroriste, mais je n'ai pas de connaissances pratiques desévénements en Tchécoslovaquie. Je n'ai fait qu'une ou deux visites en Tchécoslovaquie.

.../..

SP/20.

24 Mai 1946. 16hs-17hs.

H0575-0110

Q.- Vous avez envoyé un télégramme à Bormann lorsqu'il a été assassiné, n'est-ce pas ?.. en 1942.. Vous vous souvenez qu'HEYDRICH a été assassiné par des patriotes tchèques à Prague ?

R.- Oui.

Q.- Vous rappelez-vous ce que vous avez fait quand vous avez entendu parler de cet assassinat ?

R.- Je ne me rappelle plus exactement.

Q.- Peut-être pourrais-je lire ce télégramme pour vous rappeler ? .... "Au Reichsleiter BORMANN, Berlin... Urgent. "Cher Martin BORMANN : Je demande que la chose suivante soit soumise au Führer, à savoir que, connaissant la population tchécoslovaque et son attitude à Vienne comme dans le Protectorat, j'attire votre attention sur ce qui suit.

"Les puissances ennemies autour de Benes ont depuis longtemps adopté une attitude amère relativement à la loyauté des sujets tchécoslovaques et à leur contribution à l'économie allemande. Ils essayent de trouver des moyens pour dresser la population tchèque contre le Reich. L'attentat contre HEYDRICH fut sans aucun doute préparé à Londres. Les armes britanniques montrent qu'il y a eu des agents parachutés. Il faut que le Reich prenne des mesures draconiennes pour empêcher la résistance parmi les ouvriers tchécoslovaques pour ne pas que le monde croit que la population du protectorat est en opposition à HITLER. Ces actes doivent être immédiatement publiés et considérés comme provenant de la part des Britanniques. Le monde devra être informé de cela sous le titre "Revanche pour HEYDRICH". Cela seul permettrait de résister aux outrages. Le Reich répondra à cette attaque par une contre-attaque. On propose de donner l'information suivante à la presse demain relativement à l'attentat contre la vie de HEYDRICH ".

Et ensuite vous dites que c'était là le travail d'agents britanniques et que cela était initié en Grande-Bretagne, et vous avez signé "Heil HITLER, DEIN, SCHIRACH".

.../..

H0575-0111

Vous vous rappelez avoir envoyé ce télégramme à BORMANN ?

R.- Je viens d'entendre la traduction anglaise. Je voudrais bien voir l'original allemand.

DE-PRESIDENT.- M. DODD, vous avez parlé d'une ville britannique côtière, n'est-ce pas ?

M. DODD.- Non, M. le Président, c'est "culturel". On a employé le mot "culturel" et j'attire votre attention sur ce point, M. le témoin.

LE PRESIDENT.- Pourrions-nous suspendre l'audience maintenant ?

M. DODD.- J'espérais finir, M. le Président. Je n'en ai plus pour très longtemps, pour quelques minutes seulement. Il y a encore trois documents importants que je voudrais présenter.

M. le Président, si nous suspendons l'audience je demanderai que le témoin n'ait pas de conversations avec son avocat entretemps.

R.- Je voudrais dire à propos de ce document...

DR. SAUTER.- M. le Président, je voudrais éclaircir la question de savoir si j'ai le droit, en tant que défenseur, de parler à mon client ou non. M. DODD m'a interdit tout à l'heure de parler à mon client. Je lui ai évidemment obéi, mais si j'entends que jusqu'à la fin du contre-interrogatoire je n'ai pas le droit de parler à mon client et si peut-être ce contre-interrogatoire se poursuit au-delà de Dimanche, cela signifie que je n'ai pas le droit de parler avec mon client. Du point de vue de la Défense, il faut que l'on me donne encore l'occasion de pouvoir, conformément à mon devoir, parler avec mon client de ce que l'on a traité ici.

M. DODD.- M. le Président, je retire ma demande. Je ne pensais pas qu'il s'agissait d'interrompre jusqu'à Lundi. Je vois que cela implique quelques

.../K.

H0575-0112

difficultés. Je lui ai dit qu'il ne fallait pas qu'il parle au témoin pendant l'interruption de séance.

LE PRESIDENT.- C'est là le réglement britannique, mais je crois que les circonstances permettent au Dr. SAUTER de parler à son client.

M. DODD.- Oui, certainement, M. le Président.

DR. SAUTER.- Merci, M. le Président.

LE TRIBUNAL S'AJOURNE JUSQU'AU LUNDI 27 MAI 1946, à IO HEURES.

-:-:-:-